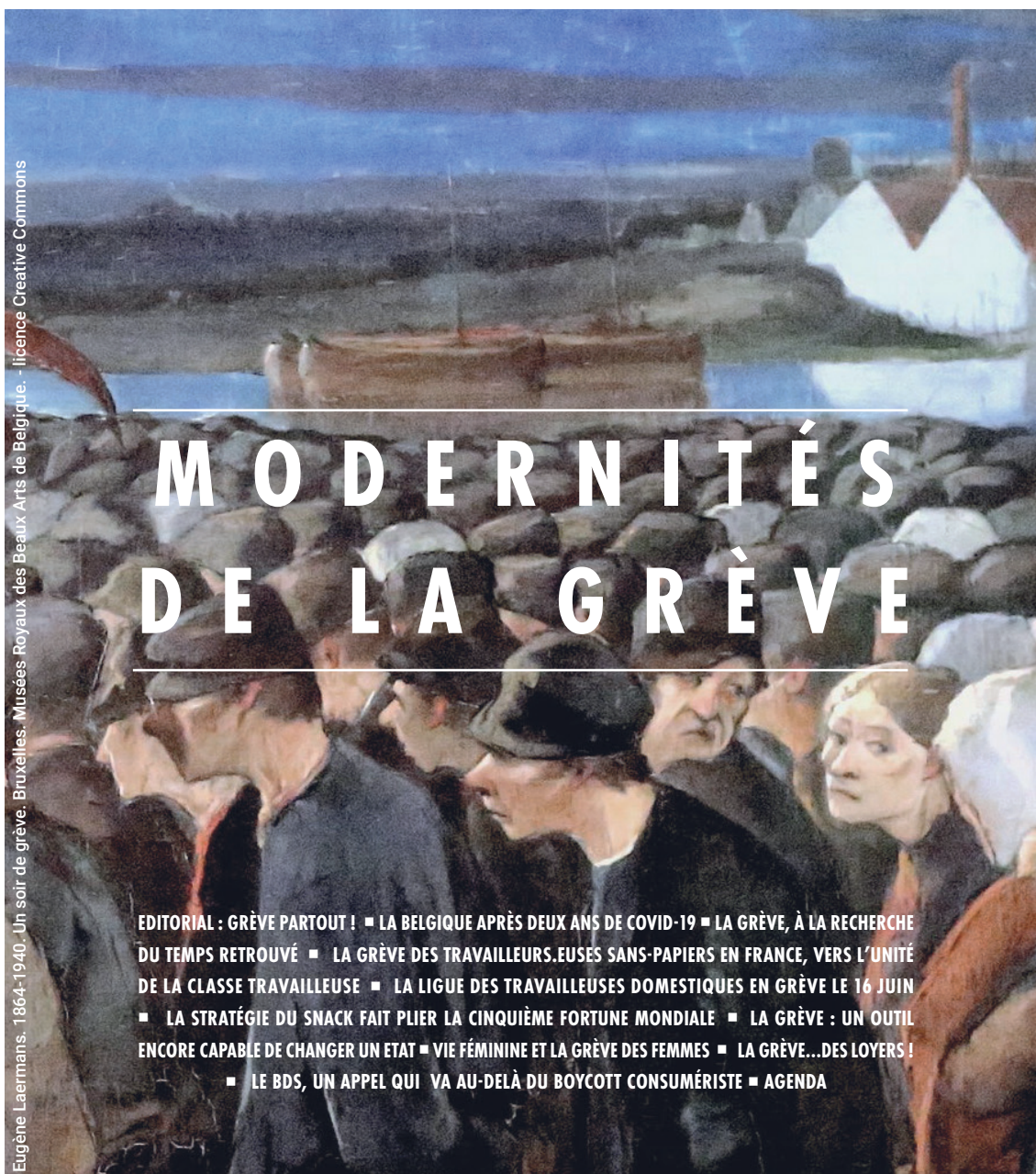


MOUVEMENTS

CLÉS POUR L'ACTION POPULAIRE



MODERNITÉS DE LA GRÈVE

EDITORIAL : GRÈVE PARTOUT ! ■ LA BELGIQUE APRÈS DEUX ANS DE COVID-19 ■ LA GRÈVE, À LA RECHERCHE DU TEMPS RETROUVÉ ■ LA GRÈVE DES TRAVAILLEURS.EUSES SANS-PAPIERS EN FRANCE, VERS L'UNITÉ DE LA CLASSE TRAVAILLEUSE ■ LA LIGUE DES TRAVAILLEUSES DOMESTIQUES EN GRÈVE LE 16 JUIN ■ LA STRATÉGIE DU SNACK FAIT PLIER LA CINQUIÈME FORTUNE MONDIALE ■ LA GRÈVE : UN OUTIL ENCORE CAPABLE DE CHANGER UN ETAT ■ VIE FÉMININE ET LA GRÈVE DES FEMMES ■ LA GRÈVE...DES LOYERS ! ■ LE BDS, UN APPEL QUI VA AU-DELÀ DU BOYCOTT CONSUMÉRISTE ■ AGENDA



ABONNEMENT

Éditeur responsable Gilles Maufroy
rue Pléтинckx, 19 - 1000 Bruxelles
info@mocbxl.be

Mouvements

10 € / an sur le compte BE74 7995 5015 5407
mention «abonnement mouvements»

Impression et mise en page CF2m ASBL
avenue du Parc, 87-89
1060 Bruxelles



Avec le soutien de la fédération Wallonie-Bruxelles et de la Commission Communautaire Française de la Région de Bruxelles Capitale



S O M M A I R E

EDITORIAL : GRÈVE PARTOUT !	5
LA BELGIQUE APRÈS DEUX ANS DE COVID-19	7
LA GRÈVE, À LA RECHERCHE DU TEMPS RETROUVÉ	13
LA GRÈVE DES TRAVAILLEURS.EUSES SANS-PAPIERS EN FRANCE, VERS L'UNITÉ DE LA CLASSE TRAVAILLEUSE	19
LA LIGUE DES TRAVAILLEUSES DOMESTIQUES EN GRÈVE LE 16 JUIN	24
LA STRATÉGIE DU SNACK FAIT PLIER LA CINQUIÈME FORTUNE MONDIALE	28
LA GRÈVE : UN OUTIL ENCORE CAPABLE DE CHANGER UN ETAT	33
VIE FÉMININE ET LA GRÈVE DES FEMMES	37
LA GRÈVE...DES LOYERS !	41
LE BDS, UN APPEL QUI VA AU-DELÀ DU BOYCOTT CONSUMÉRISTE	46
AGENDA	50

**« NOUS SOMMES EN GRÈVE DE L'ÉCOLE
PARCE QUE NOUS, NOUS AVONS FAIT NOS DEVOIRS. »**

Greta Thunberg

E D I T O

EDITORIAL : GRÈVE PARTOUT !

Par Thomas Englert,
Secrétaire fédéral du MOC Bruxelles

LE CAPITALISME NÉO-LIBÉRAL VÉHICULE L'IMAGE DU SUCCÈS OU DE L'ÉCHEC INDIVIDUEL. IL Y AURAIT D'UN CÔTÉ LES GAGNANTS, CEUX QUI PRENNENT DES RESPONSABILITÉS ET DES RISQUES ET QUI SONT RÉCOMPENSÉS PAR DU CONFORT DE VIE ET DU POUVOIR DE DÉCISION SUR LEURS VIES ET CELLES DES AUTRES. ET PUIS IL Y A TOU.TE.S LES AUTRES, QUI N'Y SONT PAS ARRIVÉS, QUI AU MIEUX VIVENT PLUS OU MOINS DÉCEMMENT ET NE DEVRAIENT PAS S'EN PLAINDRE ; AU PIRE SONT DES « LOSERS » QUI « PROFITENT DE CEUX QUI TRAVAILLENT » ET DEVRAIENT EN AVOIR HONTE. CE DEUXIÈME GROUPE NE PEUT S'EN PRENDRE QU'À LUI-MÊME ET COURBER L'ÉCHINE DEVANT LES DÉCISIONS DES GAGNANTS. SELON CETTE IDÉE, CEUX ET CELLES QUI ONT GÉRÉ LA CRISE DU COVID NOUS DIRIGENT « DANS NOTRE INTÉRÊT » PARCE QU'ILS SONT LES PLUS CAPABLES POUR LE FAIRE. ILS PEUVENT DONC JUSTIFIER DE COURT-CIRCUITER LES RÉGIMES NORMAUX AU NOM DE L'URGENCE ET DE LA CRISE. A L'ÉCOLE, AU TRAVAIL, DANS LA FAMILLE, LE RAISONNEMENT EST LE MÊME.

On connaît tou.te.s ce discours-là. On l'adopte parfois, malgré nous. Pourtant, nos expériences démontrent tous les jours à quel point il est faux que notre position sociale est déterminée seulement par nos actions individuelles, sans aide, sans histoire, sans contexte, sans autres. Et si nous ne sommes pas seul.e.s responsables de nos difficultés, alors ceux qui nous dominent ne sont pas forcément au sommet parce qu'ils le méritent.

Lorsqu'on se réunit en collectif, on exprime cette réalité simple et évidente : nous n'existons pas seul.e.s et nos existences sont autant déterminées par ceux et celles qui nous entourent que par nous-mêmes. En se mettant en grève, en s'arrêtant de produire, de prendre soin, de consommer, ... nous rappelons un fait évident et pourtant totalement nié : sans

nous, rien ne tourne, tout s'arrête. Sans nous, ceux qui nous dominent sont seuls, incapables de rien.

En s'arrêtant, on reprend possession du temps qui nous est confisqué au profit de quelques-uns. On reprend le temps de partager nos douleurs et nos peurs bien au-delà des divisions que la société nous impose. En s'arrêtant, on reprend le temps de faire groupe, de cesser d'être un individu seul.e face à la marche de la société. En faisant collectif, on trouve du pouvoir d'agir sur le monde, on cesse de subir et la honte laisse place à la dignité retrouvée. Cela se voit dans les moments de lutte : il y a de la colère et de la douleur bien sûr, mais aussi de la joie dans une manifestation, un piquet de grève. C'est la reprise de pouvoir sur le monde qui nous fait sourire. Alors sourions le plus souvent possible !

LA BELGIQUE APRÈS DEUX ANS DE COVID-19

Jean Faniel (CRISP)

LE 11 MARS 2020, L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS) REQUALIFIE EN PANDÉMIE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 APPARUE QUELQUES MOIS PLUS TÔT EN CHINE. DEUX ANS PLUS TARD, QUEL BILAN TIRER DE LA GESTION DE LA PANDÉMIE EN BELGIQUE ? ON SE LIMITERA ICI À POINTER QUELQUES ÉLÉMENTS SAILLANTS.



UN BILAN HUMAIN DOULOUREUX

La pandémie a affecté une large proportion de la population : fin février 2022, l'Institut belge de santé (Sciensano) recensait près de 3,5 millions de cas confirmés de Covid-19, à comparer aux quelque 11,6 millions d'habitants. Si certaines personnes ont été infectées plusieurs fois, d'autres n'ont pas été dépistées ou enregistrées. Mais en moyenne, 1 habitant du pays sur 3 a été touché. Cette maladie nouvelle a aussi causé la mort de plus de 30 000 personnes¹. Avec un peu plus de 2 500 décès par million d'habitant, la Belgique se classe bien mal à l'échelle internationale. S'il paraît, aujourd'hui encore, difficile de saisir les raisons précises de ce constat, il ne saurait être question de le perdre de vue. Le fait qu'un tiers des décès soit survenu en maisons de repos et maisons de repos et de soins (MR et MRS) nous rappelle que la gestion de la pandémie au sein de celles-ci a soulevé de nombreuses questions et critiques, au moment où la tension entre qualité et rentabilité de ce secteur est à nouveau sous les feux de l'actualité en France et en Belgique.

DES TRAITS POLITIQUES SOULIGNÉS

La gestion de la pandémie a révélé ou accentué plusieurs caractéristiques du système socio-politique, tandis qu'elle en a infléchi quelques autres.

La pandémie est arrivée alors que les négociations pour former un nouveau gouvernement fédéral duraient depuis plus d'un an, les résultats du scrutin de

2019 ayant rendu ce processus particulièrement compliqué. Ce n'est pas la première fois qu'une crise survient alors que le gouvernement belge est en affaires courantes, comme le montrent l'affaire de la Société générale, débutée en janvier 1988², ou l'intervention militaire en Libye en mars 2011.

Cela n'a pas empêché le gouvernement fédéral d'être en première ligne de la gestion de la crise sanitaire, y compris, dans le cas du second gouvernement dirigé par Sophie Wilmès (MR), en tant que gouvernement minoritaire soutenu de l'extérieur par plusieurs partis d'opposition et doté qui plus est de pouvoirs spéciaux³. Si la formule est assurément inédite, elle confirme qu'en Belgique, le gouvernement a supplanté depuis longtemps le parlement, même en période de crise politique. Cette prééminence du pouvoir exécutif s'est notamment exprimée par le fait que les mesures restrictives, dont le confinement du printemps 2020, ont été prises par le biais d'arrêtés ministériels. Ce n'est qu'après de très nombreuses critiques, émanant notamment d'associations de défense des droits humains et de professionnels du droit, que la Chambre des représentants a été conviée à adopter une loi dite « pandémie ». Outre que celle-ci a suivi un parcours très atypique⁴, il s'avère qu'elle maintient essentiellement l'assemblée parlementaire dans un rôle d'entérinement de décisions prises par le gouvernement.

Le rôle des parlements n'a toutefois pas été identiquement contenu ou amoindri durant cette période. Tandis que celui de



Un des nombreux comités de concertation

la Communauté française a suspendu ses travaux lors du premier confinement et que l'on s'est interrogé sur la discrétion du Parlement fédéral⁵, tous deux ayant accordé des pouvoirs spéciaux à leur gouvernement respectif, le Parlement flamand n'a jamais ni fermé ses portes ni octroyé une telle délégation de compétences au gouvernement flamand. Mais en Flandre comme ailleurs, c'est bien le gouvernement qui mène la danse.

La prépondérance du pouvoir exécutif soulève différentes questions, pas toujours neuves. Quelle est la plus-value, voire la place, des parlementaires (de la majorité ou de l'opposition) si le gouvernement s'occupe de tout ? Cette situation mine également la légitimité de décisions pourtant lourdes de conséquences. Quand il s'agit de suspendre des libertés constitutionnelles telles que circuler, s'associer ou pratiquer un culte⁶, ne pas tenir en amont un débat démocratique public susceptible d'exprimer des points

de vue différents et contradictoires est assurément problématique. Et quand il s'agit d'inciter la population à se faire vacciner alors que de nombreuses réticences ou oppositions s'expriment, ne pas en discuter en toute transparence dans une enceinte parlementaire devient sans doute même contre-productif.

On relèvera que la mise à l'écart des parlements a souvent été justifiée par un impératif de rapidité et d'efficacité. Si le virus se moque effectivement des attermoissements politiques, le leadership des gouvernements n'a pas toujours garanti une prise de décision rapide, ceux-ci étant composés d'un nombre élevé de partis. Plus encore, l'argument paraît problématique à deux égards. Non seulement, les parlements disposent de règles internes leur permettant de raccourcir la durée des débats sans museler la diversité des opinions. Mais en outre, soutenir l'idée qu'ils seraient des cénacles où l'on palabre sans fin et de manière inefficace ne peut

qu'approfondir le climat de défiance que l'on connaît, à l'instar de ce qu'on a pu entendre dans les années d'entre-deux-guerres dans des appels à un pouvoir fort. Une autre caractéristique du système belge a été mise en évidence : sa dimension participative. Pour encadrer les pouvoirs spéciaux, le gouvernement Wilmès II a été flanqué d'un « kern élargi »⁷ auquel participaient les présidents (ou représentant, pour la N-VA) des partis autres que le PTB et le VB. Parallèlement, les ministres (fédéraux, communautaires ou régionaux) qui prennent part aux réunions du Conseil national de sécurité (CNS), d'abord, du Comité de concertation (Codeco), ensuite, sont à la fois tiraillés entre l'intérêt de leur parti politique et celui du gouvernement qu'ils représentent et soupçonnés de privilégier le premier au second.

UN FÉDÉRALISME REDESSINÉ ?

La Belgique ne serait pas ce qu'elle est si son caractère fédéral n'était pas venu influencer la gestion de la crise et, en même temps, si celui-ci n'avait pas été mis en avant pour expliquer certains ravages ou effets dérivés de la pandémie. La sixième réforme de l'État, votée en 2012-2014, a défédéralisé davantage de compétences en matière de santé, notamment dans les MR et MRS. Le découpage institutionnel ne prévoit pas qu'un niveau de pouvoir prime sur les autres en situation de pandémie. Il a cependant fallu inventer une gestion de la crise qui articule cohérence des politiques menées et autonomie des entités. Bien qu'il soit alors en affaires courantes,

le gouvernement fédéral a pris un rôle de chef d'orchestre et a activé – fait rare – une « phase fédérale » qui aura duré deux ans⁸. Certains ont relevé que la Flandre, souvent prompte à réclamer davantage d'autonomie, s'est bien gardée de jouer les premiers rôles dans la gestion des dimensions les plus délicates ou impopulaires (restrictions de circulation, fermeture de secteurs...). On a toutefois veillé à associer les Communautés et Régions aux décisions prises.

La question de l'efficacité ou de la nocivité du fédéralisme à la belge face à la pandémie demeure toutefois pendante. Le compartimentage et l'émiettement des compétences de santé au sens large, et le manque d'approvisionnement d'une réforme institutionnelle encore assez récente semblent avoir causé une perte d'efficacité à certains moments. Cependant, une centralisation totale n'aurait sans doute pas tout résolu : il a suffi qu'une seule ministre, fédérale, décide de détruire sans le reconstituer le stock de masques pour que le pays en soit dépourvu une fois la crise venue.

À côté d'une certaine collaboration, les entités ont aussi parfois fait preuve d'autonomie. Curieusement, celle-ci n'a pas toujours été assumée ou a semblé surprendre. Imposer des heures de couvre-feu différentes selon les Régions paraît logique dans un État fédéral, même si cela peut donner lieu à des situations absurdes dans un pays aussi petit. De même, il n'est pas étonnant que la Flandre ait pu soutenir plus généreusement ses acteurs économiques souffrant des retombées de

la crise, ses finances étant en bien meilleur état. Au final, la crise sanitaire alimente les réflexions institutionnelles. Les uns y voient la preuve qu'il faut rendre à l'Autorité fédérale certaines compétences, tandis que d'autres plaident déjà pour un approfondissement de la communautarisation des soins de santé. Et il ne serait pas surprenant que, si les entreprises flamandes, mieux soutenues, peuvent rebondir plus rapidement que les autres, les partis nationalistes flamands voient dans ces différences accrues une nouvelle occasion de dénoncer la mauvaise gestion wallonne et bruxelloise, tandis que les francophones y trouveront l'occasion de critiquer le manque de solidarité des Flamands.

LE RÔLE IMPORTANT DES ACTEURS « NON POLITIQUES »

Si c'est incontestablement le monde politique qui conduit la gestion de la pandémie, celle-ci a également fait intervenir d'autres acteurs, soulignant la porosité des structures de décision en Belgique. De nombreux organes ont été créés ou activés, intégrant notamment des personnalités du domaine de la science et de la santé. Le recours à des experts n'est pas neuf, mais il s'est centré sur des professionnels généralement moins sollicités ou moins visibles.

On a pu percevoir aussi l'action, plus ou moins discrète, de milieux bien plus habitués à graviter autour du pouvoir politique pour tenter d'influencer les décisions en leur faveur. Les organisations patronales

se sont impliquées dans l'Economic Risk Management Group, tandis que certaines fédérations sectorielles s'activaient pour maintenir leurs activités ou les faire rouvrir au plus vite, à l'instar de Comeos dans le secteur de la grande distribution. La capacité à mobiliser efficacement des réseaux est toutefois inégale. Ont ainsi été pointées, par exemple, les difficultés rencontrées pour faire prendre en compte la situation et les intérêts des plus précaires. Pour leur part, les syndicats ont paru parfois absents ou dépassés. Leurs relations avec ce qu'il restait de la « Suédoise » n'étaient pas bonnes et aucun syndicaliste n'a été inclus dans le groupe chargé d'étudier la stratégie de déconfinement (GEES). Surtout, l'afflux gigantesque de demandes de chômage temporaire auprès de leurs services a accaparé leur énergie et leur personnel comme jamais. Par ailleurs, ils ont semblé en retrait de certaines mobilisations, comme celles des secteurs de l'horeca ou de la culture, ou concurrencés, comme dans le secteur des soins de santé. Enfin, en dépit du retour des socialistes et des écologistes au gouvernement fédéral, ils n'ont pu obtenir d'avancées dans des dossiers cruciaux à leurs yeux, comme la loi sur la négociation salariale. Pis, cela n'a pas empêché l'adoption par le gouvernement de mesures de flexibilité réclamées de longue date par le patronat et dont la pandémie a déjà partiellement permis la mise en œuvre ou pour lesquelles elle sert de justification.

C'est davantage du monde associatif que sont venues de nombreuses initiatives visant à penser un « monde d'après » sur

la base des critiques des inégalités, du sexisme, du racisme, des dangers environnementaux, etc. qui marquent la société⁹. Ces prises de position ont peu à peu cédé la place à diverses mobilisations, en lien avec certaines de ces thématiques (en particulier contre le sexisme ou en faveur de la régularisation des sans-papiers) ou plus immédiatement centrées sur la pandémie.

À cet égard, deux constats sont à relever. D'une part, certaines mobilisations se sont avérées victorieuses : l'horeca a reçu une attention accrue à partir de la fin 2020 ; les soignants ont jusqu'ici évité que leur soit imposée une obligation vaccinale ; en recourant à la désobéissance civile, le secteur culturel a contré la décision de fermer à nouveau les salles fin 2021. D'autre part, les mobilisations contre les mesures sanitaires rassemblent des personnes d'horizons très divers et aux profils particulièrement variés. Leurs motivations sont également hétéroclites et certains cortèges ont vu défiler de manière inédite des militants de gauche et d'extrême droite en même temps, brouillant les repères classiques.



La gestion de la pandémie a fait ressortir certaines caractéristiques du système socio-politique belge. Elle a modifié aussi certaines pratiques, fût-ce temporairement. Comme ailleurs, les décisions prises ont en tout cas induit ou avivé de nombreuses tensions au sein de la société. L'extrême droite a veillé à s'y adapter et à exploiter ces fractures. Il reste à présent deux ans au monde politique, syndical et associatif pour tenter d'atténuer ces cicatrices et retisser des liens dans un contexte inflationniste délicat. Les formes de démocratie participative initiées avant la pandémie pourraient y contribuer. Sans une telle évolution, les prochaines échéances électorales profiteront surtout à ceux qui préfèrent jeter de l'huile sur le feu des divisions.

- 1 Les chiffres des décès attribués au Covid-19 sont confirmés par l'observation d'une surmortalité importante. En 2020, Sciensano a dénombré 17 966 décès excédentaires, soit 16,6 % de plus qu'attendu.
- 2 X. MABILLE, Nouvelle histoire politique de la Belgique, Bruxelles, CRISP, 2011, p. 337-341.
- 3 Cf. J. FANIEL, C. SÄGESSER, « La Belgique entre crise politique et crise sanitaire (mars-mai 2020) », Courrier hebdomadaire, CRISP, n° 2447, 2020.
- 4 Cf. l'émission L'actualité en 3D diffusée le 11 octobre 2021 sur Radio Panik.
- 5 Cf. l'émission Démocratie en question(s) diffusée le 23 juillet 2021 sur La Première (RTBF).
- 6 Cf. F. BOUHON, A. JOUSTEN, X. MINY, E. SLAUTSKY, « L'État belge face à la pandémie de Covid-19 : esquisse d'un régime d'exception », Courrier hebdomadaire, CRISP, n° 2446, 2020, p. 35-37.
- 7 On notera l'oxymore, le kern étant le Comité ministériel... restreint.
- 8 Arrêté ministériel du 13 mars 2020 portant le déclenchement de la phase fédérale concernant la coordination et la gestion de la crise coronavirus COVID-19 (Moniteur belge, 13 mars 2020).
- 9 Cf. B. BIARD, S. GOVAERT, V. LEFEBVE, « Penser l'après-corona. Les interventions de la société civile durant la période de confinement causée par la pandémie de Covid-19 (mars-mai 2020) », Courrier hebdomadaire, CRISP, n° 2457-2458, 2020.

LA GRÈVE, À LA RECHERCHE DU TEMPS RETROUVÉ

Par Gilles Maufroy
CIEP-MOC Bruxelles

LA GRÈVE. « STRIKE », EN ANGLAIS. C'EST TOUJOURS INTÉRESSANT DE SE REPLONGER DANS LES ORIGINES DE CES MOTS QUI FONT – OU PLUTÔT DEVRAIENT FAIRE PARTIE - DE NOTRE QUOTIDIEN. L'UTILISATION DU MOT ANGLAIS « STRIKE » (GRÈVE) DATERAIT DE 1768, LORSQUE DES MARINS, EN SOUTIEN À DES MANIFESTATIONS À LONDRES, ONT « FRAPPÉ », C'EST-À-DIRE ENLEVÉ LES VOILES DES NAVIRES MARCHANDS AU PORT, PARALYSANT AINSI LES NAVIRES. LE MOT « GRÈVE » VIENT DU LATIN POPULAIRE GRAVA QUI SIGNIFIE « GRAVIER ». EN EFFET, AU SENS PROPRE, LA GRÈVE C'EST CETTE SURFACE DE GRAVIERS AUBORD DE L'EAU, LA SEINE DANS NOTRE CAS, OÙ SUR LA PLACE DE LA GRÈVE À PARIS, LES CHÔMEURS ATTENDAIENT DU TRAVAIL... AVANT QUE CETTE PLACE NE RALLIE LES TRAVAILLEURS EN COLÈRE, AU XIXÈME SIÈCLE.



UN DROIT CONQUIS DE HAUTE LUTTE... ET MENACÉ

Être en grève, au sens habituel, signifie donc arrêter le travail. C'est un moment où les travailleur.se.s peuvent reprendre le contrôle du temps. C'est le moment révélateur qui démontre cette vérité que la mystification marchande nous fait oublier au quotidien : sans travail, sans travailleur.se.s, rien ne fonctionne, rien ne se crée, le capitalisme-roi est nu. C'est pour ça qu'une grève contient nécessairement un potentiel subversif. En reprenant le temps qui nous est volé par le patron pour faire ses profits, la grève permet de respirer, de se retrouver entre composantes d'une même classe sociale, de se parler, de faire collectif. Du moins, certains types de grève le permettent, mais pas tous de la même manière, on y reviendra. Quoiqu'il en soit, parce qu'elle diminue l'accumulation des profits et du capital, la grève est intolérable pour la classe possédante. Dès l'émergence du pouvoir bourgeois dans nos régions, sous prétexte d'abolir les « privilèges » et les corporations, ainsi que de « libérer » le travail et la concurrence, les nouveaux dirigeants interdisent, à travers la loi Le Chapelier de 1791 (1795 en future Belgique), les coalitions de travailleur.se.s...y compris le droit de grève.

Bien sûr, il ne suffit pas d'interdire la grève pour que celle-ci disparaisse. Etant la manifestation concrète de la révolte ouvrière, la grève revient malgré tout hanter les bourgeois au XIX^{ème} siècle. Manifestations, émeutes et...grèves vont

se succéder. Finalement, c'est la vague révolutionnaire de 1917, accompagnée à nouveau de grèves de masse en 1919 en Belgique, qui va pousser le gouvernement dit « d'union nationale » (catholiques, libéraux et socialistes) à abroger l'article 310 du code pénal en 1921 et à légaliser ainsi à la fois la grève et l'organisation syndicale. Pour autant, ce n'est qu'en 1981 que la Cour de cassation va juger qu'on ne peut pas licencier un.e travailleur.se pour motif de participation à une grève. C'est aussi finalement le début d'un grand retournement, le cauchemar néolibéral des années 1980, qui se prolonge ensuite. Avec lui et le retour du chômage structurel, les patrons se sentent pousser des ailes et s'attaquent aux piquets de grève à coups d'astreintes et d'huissiers. Puis à partir des années 2010, c'est le rêve patronal du service minimum qui est mis en place par la coalition Michel-Jambon à la SNCB, entreprise stratégique pour notre classe quand on souhaite paralyser l'économie. C'est dans la résistance sociale aux contre-réformes du gouvernement MR-NVA que se produisent de nouvelles attaques judiciaires terribles contre le droit de grève, et plus généralement à l'action collective et à la manifestation, avec le retour de « l'entrave méchante à la circulation ». C'est sous ce prétexte que plusieurs syndicalistes dont le président de la FGTB ont été récemment condamné.e.s à des peines de prison (!) avec sursis pour avoir participé à des actions de type piquet ou blocage routier ou simplement comme responsables de sections syndicales qui y ont participé !

LA GRÈVE DANS TOUS SES ÉTATS

Cette répression des grèves nous amène à examiner les différentes manières de faire grève et les différentes façons dont le mot grève est utilisé dans notre langage. Classiquement, on l'a dit, la grève c'est d'abord et avant tout l'arrêt de travail. Un arrêt de travail, ça peut durer plus ou moins de temps : pour une courte durée, on parle de débrayage, ou parfois de grève de 59 minutes, comme dans les transports publics en France, pour contrer le service minimum. Mais outre un arrêt complet, d'autres méthodes d'actions assimilées par la grève tablent quant à elles sur un ralentissement du travail : c'est le cas la « grève perlée », qui consiste à ralentir délibérément le rythme, comme lorsque les ingénieur.e.s de Qantas Airlines en 2011 ont décidé de ne manier une série d'outils qu'avec leur main gauche, ou encore le « freinage » qui vise à s'arrêter dès qu'on a atteint un certain niveau de production. Mais il y a également la « grève du zèle », très efficace par exemple si les agents de sécurité de l'aéroport le font : comme son nom l'indique, il s'agit alors de faire de l'excès de zèle, autrement dit de respecter très scrupuleusement et minutieusement la totalité des règles et procédures existantes, dans le moindre détail. A l'inverse, des contrôleurs des transports publics ou des policiers peuvent faire grève des contrôles et amendes.

Ajoutons à cela d'autres formes de grève qui ont pris de l'ampleur dans les mouvements sociaux de ces dernières années : en premier lieu, la grève du travail dit « reproductif », c'est-à-dire tout le travail

de soin qui permet aux travailleur.se.s de récupérer leur force de travail. Cette méthode, défendue par un féminisme de lutte de classes, vise à arrêter le travail reproductif sous sa forme rémunérée, ou gratuite : nettoyer, ranger, faire à manger, s'occuper des enfants, des personnes âgées, etc. Dans cette grève élargie à d'autres sphères de la vie que l'entreprise, ces activités invisibilisées et dévalorisées reprennent toute leur place, par leur absence. « Quand les femmes s'arrêtent, le monde s'arrête ». Autre type de grèves à nouveau d'actualité : les grèves scolaires, lycéennes, étudiantes, pour alerter et exiger des mesures à la hauteur de l'enjeu climatique. Même si on se souvient qu'en termes d'action pour le climat, une grève généralisée ou juste de certains secteurs comme le transport aérien peut également avoir un impact positif considérable, comme ce fut le cas lors de la grève de février 2019 avec la fermeture de l'espace aérien belge.

Pour être le plus exhaustif possible, citons encore la grève de la langue, appliquée en 2015 par un euro-député irlandais, Liadh Ni Riada, qui protestait contre le statut de deuxième classe de la langue gaélique et s'est donc uniquement exprimé dans cette langue au Parlement. Il y a aussi différentes formes de non-travail que l'on voit de plus en plus et se produisent par l'absence, pour maladie, ou encore par la démission : ce fut le cas ces derniers temps aux USA avec beaucoup de travailleur.se.s quittant des postes considérés comme trop mal payés et aux conditions de travail insuffisantes. Ces



Ekassy / collective/Dominique Boite

derniers phénomènes ont un impact sur la production et l'organisation du travail, et dans une certaine mesure donc sur le rapport entre les classes sociales, malgré leur caractère plutôt passif. Enfin, la grève de la faim, voire de la soif, constitue une arme politique terrible puisqu'à la différence de la grève du travail, où un.e travailleur.se risque une perte de revenu, c'est ici la santé et l'intégrité physique qui sont en jeu.

Revenons aux grèves plus « classiques » : là aussi, une série de paramètres peuvent les différencier fortement. D'abord, la grève est-elle spontanée (« sauvage » dans le vocabulaire patronal) ou annoncée par un préavis ? Est-elle ponctuelle ou fait-elle partie d'un plan d'actions plus large ? La grève est-elle limitée à une seule entreprise, à un secteur ou à l'ensemble des secteurs économiques (c'est-à-dire interprofessionnelle, à ne pas confondre avec « générale », cf. ci-dessous) ? Est-elle « tournante », concernant successivement différentes catégories de travailleur.se.s d'une même entreprise ? Ou encore intermittente avec une succession de jours de grève et de jours travaillés ? Surtout,

est-elle reconductible par les travailleur.se.s dans des assemblées générales décisionnelles ou l'agenda est-il exclusivement déterminé « par en-haut » via la direction d'un syndicat ? Est-elle « passive », autrement dit avec des travailleur.se.s qui restent à la maison, ou « active », avec présence voire occupation de l'entreprise ?

Voire même jusqu'à la reprise en main par les travailleur.se.s de la production en autogestion comme les verriers du Pays noir à Glaverbel dans les années 1970 ou l'usine Fralib de nos jours en France ? La grève se focalise-t-elle sur des enjeux et revendications strictement économiques liés au(x) patron(s) des travailleur.se.s concerné.e.s ? Ou bien est-elle une grève de solidarité avec d'autres travailleur.se.s d'une autre entreprise, de sous-traitants ou d'autres secteurs économiques ? Voire est-elle, carrément, une grève à motif ouvertement politique, comme celles pour le suffrage universel, ou contre le retour du roi Léopold III en Belgique par exemple ? La grève se situe-t-elle à l'échelon local, régional (comme pendant le plan d'actions de l'automne 2014), belge ou internationale, comme lors des grèves des usines Renault à la fin des années 1990, ou de la grève internationale de 2012 contre les politiques d'austérité appelée par différents syndicats d'Europe ? On le voit, le mot « grève » recouvre des réalités fort différentes.

« TOU.TE.S ENSEMBLE, GRÈVE GÉNÉRALE »

Et puis, il y a « la Grève », avec un grand « G », la grève générale. C'est une référence pour certains courants anticapitalistes, tels que le syndicalisme ou le marxisme révolutionnaires. Elle fait partie de ce qu'on appelle les « hypothèses stratégiques » de plusieurs de ces courants, c'est-à-dire que c'est cette situation, ce basculement, qui sert d'horizon pour leur action en vue de transformer la société...bien qu'il y ait des divergences à propos de « quoi faire » pour y mener et au moment même d'une telle grève générale. Comment différencier la grève générale dans ce sens historique des différents types de grève exposés ci-dessus ?

On pourrait dire que la grève générale, que la social-démocrate révolutionnaire allemande Rosa Luxemburg, fascinée par les multiples exemples belges, appelait « grève de masse », décrit plutôt une dynamique d'extension dans la durée, dans différents secteurs et différentes aires géographiques. Elle est donc substantiellement différente d'une journée de grève nationale ponctuelle, décidée à l'avance par une ou plusieurs organisations interprofessionnelles. Comme le dit Luxemburg : détachée de sa dynamique, décrétée par en-haut,¹ « transformée en une manœuvre stratégique déterminée longtemps d'avance et exécutée de façon pédante, à la baguette, la grève de masse ne peut qu'échouer neuf fois sur dix » . En même temps, elle insistait pour prendre en considération « toute la variété des phénomènes concrets de la grève générale, les multiples expériences dues à ce moyen de

combat, pour montrer que toute tentative de schématiser, de rejeter ou de glorifier sommairement cette arme est une étourderie »².

Le théoricien et militant marxiste belge Ernest Mandel, qui a joué un rôle important avec d'autres comme André Renard lors de la grande grève de 1960-1961, insistait, quant à lui, sur le fait qu'une grève générale se distingue d'une grève « large », en ce qu'elle est, premièrement, interprofessionnelle dans ses moyens et dans ses objectifs. Deuxièmement, elle met ensemble les travailleur.se.s du secteur privé et des services publics. Enfin, troisièmement, elle favorise l'émergence d'un climat d'affrontement général entre les classes sociales, et pas uniquement dans un secteur délimité³. Il note le fait qu'une grève générale passive, arme utilisée pour contrer le putsch du général Kapp en Allemagne en 1920, a pour désavantage de disperser les salarié.e.s resté.e.s à la maison, tandis que dans sa version active, elle les rassemble ainsi que leur force collective, sur les lieux de travail. Il voit dans cette dernière la possibilité de reprendre la production, comme ce fut le cas lors de la révolution espagnole, mais aussi d'élire des comités de grève qui pourraient former l'embryon d'organes de pouvoir des travailleur.se.s, dans une approche orientée vers la révolution, qui nécessite alors une forme de coordination et de centralisation de ces comités.

DANS GRÈVE, IL Y A « RÊVE »

En conclusion, la grève, réponse naturelle et spontanée du monde du travail face à l'exploitation et à l'aliénation capitalistes, garde toute son importance dans l'arsenal d'actions individuelles et collectives en défense de nos droits sociaux et politiques, vers un autre projet de société. Ce n'est pas pour rien que le patronat, les personnalités politiques et les éditorialistes libéraux de tout poil s'échinent à dénoncer et à faire pression par tous les moyens à leur disposition (service minimum, huissiers, tribunaux, presse, etc.) dès que le spectre des grèves se représente à eux. Comme expliqué dans le mensuel de la CNE de décembre 2021, les condamnations de syndicalistes pour « entrave méchante à la circulation » ont un « immense potentiel répressif »⁴. Elles visent à nous limiter aux grèves « passives ». Elles constituent en outre une attaque contre la liberté d'expression et de réunion et par là, de l'ensemble des travailleur.se.s et plus largement de l'ensemble des mouvements sociaux, puisque toute perturbation de l'espace public risquerait d'être sanctionnée pénalement.

Le nombre de jours de grève est un indice intéressant du degré de combativité de la classe travailleuse et de son potentiel à arracher de nouvelles conquêtes sociales d'ampleur. En Belgique, nous avons connu plusieurs vagues de grèves conséquentes depuis le tournant néolibéral : dans les années 1990 autour du Plan global d'austérité du gouvernement Dehaene (chrétiens-démocrates et sociaux-démocrates) ou des milliers de pertes d'emplois dans l'enseignement (sous la ministre Onkelinx).

Ensuite, dans les années 2000 dans la foulée du Pacte des générations sous le gouvernement Verhofstadt II (libéraux et sociaux-démocrates) ...Et surtout à partir de 2012 contre les réformes du chômage du gouvernement Di Rupo puis contre la réforme des pensions du gouvernement Michel, qui a vu un solide plan d'actions se mettre en route à l'automne 2014, hélas suspendu à son apogée sans pour autant avoir rien obtenu. Je me souviens encore de cette impression fantastique de puissance collective en traversant Bruxelles à vélo en soutien aux nombreux piquets de grève du 15 décembre 2014, cette ville silencieuse où la classe travailleuse avait dit « Stop. On arrête tout. ».

Peu avant la pandémie, ce sont les jeunes avec les grèves pour le climat, et les femmes avec la grève du travail reproductif, qui ont remis à l'ordre du jour la grève comme outil incontournable de nos luttes en régime capitaliste. Les travailleur.se.s de Belgique ont réussi à faire grève et à changer la société dans des conditions extrêmement défavorables au XIX^e siècle, quand la grève et les syndicats étaient interdits. Gageons que cela nous serve d'inspiration pour des grèves à venir, pour pouvoir à nouveau rêver au futur du temps retrouvé.

1 <https://www.marxists.org/francais/luxembur/works/1913/05/r19130500.htm>

2 <https://www.marxists.org/francais/luxembur/works/1902/r19020514.htm>

3 http://ernestmandel.org/fr/ecrits/txt/inconnu/la_greve_generale.htm

4 Antoine Arnould, « Un immense potentiel répressif », Le droit de l'employé, CNE, décembre 2021, page 6

LA GRÈVE DES TRAVAILLEURS.EUSES SANS-PAPIERS EN FRANCE, VERS L'UNITÉ DE LA CLASSE TRAVAILLEUSE

Cédric Simon
CIEP-MOC Bruxelles

EN 2006, LA FRANCE VOIT APPARAÎTRE UNE NOUVELLE FIGURE DE LA LUTTE SOCIALE : LES TRAVAILLEUR.SE.S SANS-PAPIERS. RÉSULTAT D'UNE NOUVELLE APPROCHE DE LA LUTTE POUR LA RÉGULARISATION, CETTE CATÉGORIE INÉDITE DE TRAVAILLEUR.SE.S A SU MODIFIER LES MODALITÉS DE LUTTE TRADITIONNELLES DES SANS-PAPIERS, INCARNÉE PAR LES OCCUPATIONS. CE DONT IL S'AGIT, C'EST BIEN DE L'AFFIRMATION D'UNE CONSCIENCE COLLECTIVE CHEZ LES SANS-PAPIERS ; CELLE DE FAIRE AUJOURD'HUI PARTIE DE LA CLASSE DES TRAVAILLEUR.SE.S, ET PAR LÀ MÊME D'ÊTRE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES INDISPENSABLES, SANS LE TRAVAIL DESQUELS RIEN NE PEUT PLUS FONCTIONNER. UNE APPROCHE QUI CONSISTE DONC À ASSOCIER À LA LUTTE POUR LA RÉGULARISATION LES MODALITÉS DE LUTTE CLASSIQUE DU MOUVEMENT OUVRIER, AU PREMIER RANG DESQUELS : LA GRÈVE DU TRAVAIL.

Les premiers remous de cette vague se font sentir en 2006 et 2007, quand surviennent de premières petites grèves (blanchisserie Modeluxe, chaîne Buffalo Grill) au cours desquelles le mouvement commence à introduire des preuves d'emploi dans les dossiers de régularisation, et à les faire admettre comme légitimes. Conséquences de ces premières expériences concrètes, le gouvernement français de l'époque introduit une nouvelle loi, dite loi Hortefeux, qui permet notamment la possibilité d'une régularisation à la demande de l'employeur, à condition que le/la salarié.e travaille dans un secteur qui connaît des difficultés de recrutement et soit sous contrat ferme d'un an minimum.

Cette loi anticipe par ailleurs une directive européenne de décembre 2011, sur la délivrance d'un permis unique autorisant les ressortissants de pays tiers à résider et à travailler sur le territoire d'un État membre. En Belgique, cette directive trouvera sa traduction, en 2018, dans le cadre d'une loi qui contient néanmoins une différence de taille avec la loi française : ces demandes de permis unique ne sont recevables, dans notre pays, qu'à partir du moment où elles sont émises depuis le pays d'origine du travailleur. Les travailleurs et de travailleuses sans-papiers déjà en Belgique, déjà inséré.e.s dans le monde du travail et qui occupent des emplois en pénuries sont considérés dans cette approche comme moins légitimes à obtenir un permis de séjour que ceux n'étant pas encore là.

LA GRÈVE DE 2008

En 2008 en France, les choses vont prendre une nouvelle ampleur. Une grève, dite « de tou.te.s les travailleur.se.s sans papiers » ébranle l'économie française sur base de l'incohérence entre la politique migratoire répressive et la réalité professionnelle des sans-papiers. Cette grande grève est aussi la première organisée avec le concours des syndicats, au premier rang desquels la CGT, dont l'action dans ces grèves se veut plus coordinatrice qu'initiatrice. Ce soutien permet aux grévistes de bénéficier de l'expérience du syndicat, sans se voir dépossédé.e.s de leurs revendications. Ce sont bien les sans-papiers elles/eux-mêmes qui sont les initiateur.rice.s de ce mouvement de grève, et c'est seulement parce que des collectifs de travailleur.se.s sans-papiers auto-organisé.e.s sont venus interpellier le syndicat que celui-ci s'est investi dans le mouvement, actant pour la CGT un tournant décisif.

Discret jusqu'alors sur la question, le syndicat français a compris que nous avions affaire à un monde du travail qui évoluait, et que défendre les travailleur.se.s les plus précaires, les plus exploité.e.s, c'était défendre l'ensemble du mouvement ouvrier. Car l'exploitation des sans-papiers révèle bien une tendance de fond du capitalisme, la tendance à la surexploitation, partout où cela est possible, conduisant à une gestion différenciée, toujours plus particulière, des forces de travail disponibles, dans une logique de sape de la cohésion de la classe travailleuse. Le



© Krasny Collective / Ben ArtCore

capitalisme exploite la misère comme matière première d'un dumping social au sein même du territoire national. Ne nous y trompons pas, nous parlons ici de formes modernes d'esclavage, qui ne sont pas des situations exceptionnelles, mais qui font aujourd'hui système.

Au second semestre de 2008, 2000 travailleur.se.s sans-papiers de France entrent ainsi en grève, mettant en place piquets et occupations de lieux symboliquement reliés au monde du travail : restaurants, sièges sociaux d'entreprises, sièges de fédération d'employeurs, etc. Faire pression sur les employeurs pour atteindre l'Etat, voilà quelle était la stratégie de ce mouvement. Et si beaucoup d'employeurs commencent par nier employer des sans-papiers publiquement, tous

finissent généralement par reconnaître la vérité face à l'abondance des preuves et l'évidence des faits (licenciement pour absence de titre légal – comment a-t-on put embaucher dans ce cas ?, ré-embauche d'un même salarié sous une autre identité, etc.). Le mouvement social s'engage alors aux côtés des travailleur.se.s, révélant auprès du grand public la très grande variété des situations d'exploitation de travailleurs et travailleuses sans papiers, tant au niveau des formes d'emploi (intérimaire, indépendant, au noir, etc.) qu'au niveau des secteurs occupés (secteur du soin, de la restauration, de la construction, etc.). Ces grévistes de 2008 sont pour la plupart des sans-papiers occupant des emplois « de qualité » ; temps plein, CDI, déclaré et cotisant. Ce n'est qu'à partir du rebond de la grève, en

2009-2010 que les travailleurs et en particulier les travailleuses, en contrat à durée déterminée, en intérim, à temps partiel et rémunéré.e.s en noir, feront entendre leur voix. Les occupations, notamment celles des boîtes d'intérim, se verront cette fois-ci sévèrement réprimées, et la difficulté liée à l'obtention de contrat d'embauche de 12 mois minimum a conduit à voir un plus grand nombre de leurs demandes rejetées. Néanmoins, une jurisprudence informelle se met petit à petit en place, permettant d'assouplir les critères de régularisation à l'issue de chaque conflit victorieux.

...ET LA RÉPLIQUE DE 2021

Toute nouvelle grève des travailleur.se.s sans-papiers s'inscrit désormais dans le sillage de cette grande grève. Comme encore récemment, en octobre 2021, quand plusieurs centaines de sans-papiers issues d'une dizaine d'entreprises de restauration, de construction, de livraison ou de collecte des déchets, se sont à leur tour mis en grève. La CGT met cette fois-ci l'accent sur la dénonciation du système de sous-traitance en cascade, qui tente de dissimuler la responsabilité d'entreprises bien connues concernant ces situations d'exploitation. C'est par exemple le cas de Monoprix, entreprise de la grande distribution qui a confié la responsabilité de sa livraison à Stuart, qui sous-traite à



PickUp, qui a sous-traité à GSG Transports Express, qui a employé des sans-papiers sans fiche de paye. Ce genre de situation, résultat de l'externalisation de pans toujours plus larges des entreprises capitalistes (par souci de flexibilité mais aussi et surtout d'économie) ne repose que sur une seule chose : une exploitation toujours plus intense dont les premières victimes sont les personnes les plus pauvres, parmi lesquelles un grand nombre de sans-papiers. Aider ces travailleurs et ces travailleuses à régulariser leur situation, c'est réduire les possibilités des entreprises à recourir à ce genre de pratiques.

Ce mouvement de grève de fin 2021 s'est arrêté suite à l'obtention par les travailleurs.ses des formulaires et contrats de travail nécessaires à leur régularisation.

LES CONTRADICTIONS ET LEUR DÉPASSEMENT

Cette situation française fait finalement apparaître une contradiction à trois niveaux. D'abord au niveau de l'Etat, qui cherche, selon une technique aujourd'hui éprouvée, à diviser le mouvement en filtrant les demandes de permis unique en fonction de la qualité du contrat de travail, alors que nous sommes justement dans un contexte économique où les formes de contrat beaucoup plus flexibles (largement occupés par des sans-papiers), sont pourtant mises en valeur par les gouvernements néo-libéraux eux-mêmes ! La conséquence « en miroir » de cette contradiction se situe au niveau syndical,

et consiste à voir celui-ci laisser de côté (sur ces cas précis) sa lutte traditionnelle pour de meilleures conditions de travail au profit d'une plus large reconnaissance du travail des sans-papiers, y compris dans des formes d'emploi extrêmement précaire. Enfin, le dernier écho de cette contradiction se trouve au sein même de la classe travailleuse, où il peut conduire à des tensions, qui verraient certain.e.s travailleurs et travailleuses défendre des conditions d'emplois dégradées au détriment du reste de la classe, parce que ces conditions sont nécessaires à leur survie immédiate.

C'est bien sûr dans la lutte que ce paradoxe pourra trouver sa résolution, par l'aboutissement de celle-ci vers une reconnaissance toujours plus complète des travailleurs et travailleuses sans-papiers, pour qu'ils et elles puissent prétendre aux mêmes conditions d'emploi (toutes détériorées qu'elles soient) que le reste de la classe et contribuer ainsi à son unité et à sa défense. La lutte pour la régularisation des travailleurs sans-papiers est une lutte pour l'ensemble de la classe travailleuse.

LA LIGUE DES TRAVAILLEUSES DOMESTIQUES EN GRÈVE LE 16 JUIN

Par Magali Verdier
CIEP-MOC Bruxelles

LALIGUEDESTRAVAILLEUSES DOMESTIQUES DELACSCBRUXELLES ADÉCIDÉ DEFAIREGRÈVELE16JUNÀL'OCCASIONDELAJOURNÉEINTERNATIONALEDU TRAVAILDOMESTIQUE.CETTEDÉCISIONCONSTITUEUNEÉTAPEIMPORTANTE DANS SON PROCESSUS DE LUTTE. FAIRE GRÈVE LORSQUE L'ON EST TRAVAILLEUSEDOMESTIQUE,SANSPAPIERS,ETQUIPLUSESTLORSQU'ELLES SONTISOLÉESDANSLESMAISONSDELEURPATRONOUPATRONNEN'ESTPAS CHOSESIMPLE.ETPOURTANT,CONSCIENTESDESRIQUESSETFORCESQU'UNE TELLE DÉMARCHE, LA LIGUE A DÉCIDÉ DE RELEVER LE DÉFI. MOUVEMENTS A INTERROGÉ UN DIMANCHE MATIN DANS UN CAFÉ AURORA, MARILOU, NANCY ET FLOR, QUI DEPUIS LE DÉBUT SONT PARTIES PRENANTES DE LA GRÈVE, SUR LEURS MOTIVATIONS, CRAINTES ET FORCES.



La Ligue des travailleuses domestiques en action

Mouvements : Pourquoi avez-vous choisi de faire grève ?

Pour Aurora et Nancy, faire grève, c'est dénoncer l'exploitation que de nombreuses travailleuses domestiques subissent. Nancy raconte qu'elle travaille entre 13h et 16h par jour alors qu'elle n'est payée que pour 8h de travail. Aurora et Nancy veulent signifier aux patrons qu'elles ont des droits, et les mêmes droits que n'importe quelle autre travailleuse avec des papiers. Faire grève c'est aussi pour elles, se faire entendre vis-à-vis du gouvernement en montrant l'impact sur les familles.

Marilou estime quant à elle que faire grève, c'est rendre visible dans l'espace public le travail invisible et non reconnu. « *Nous existons mais ils ne nous voient pas* » : les patrons prendront conscience de l'apport de leur travail et du fait qu'ils ont besoin d'elles.

Flor raconte : « *Nous avons fait beaucoup d'actions à destination des responsables politiques, des films, des manifestations y compris pour certaines des grèves de la faim. Nous avons, grâce à toutes ces actions, sensibilisé beaucoup de personnes qui ont marqué leur solidarité. Mais cela n'a pas été suffisant pour atteindre notre objectif, avoir un statut légal. Nous avons alors réfléchi sous un autre angle en nous posant la question : que représentent les travailleuses domestiques pour l'économie ? Nous avons réalisé que si les milliers de travailleuses domestiques s'arrêtaient de travailler à Bruxelles, il y aurait une crise d'état d'urgence, les besoins aux familles ne seraient plus rencontrés. Nous devrions faire appel à une armée de réserve pour résoudre cette crise ! Nos patrons ne pourraient plus travailler (et les entreprises en cascade perdraient de l'argent) et devraient prendre congé pour s'occuper des enfants et ou de leurs parents âgés. Ils devraient réaliser ce travail pour autant qu'ils sachent le faire ! Leur vie serait vraiment difficile. Nous espérons à travers cette grève gagner la sympathie de nos patrons et plus largement des entreprises où ils travaillent.* »

Faire grève lorsque l'on est travailleuse domestique n'est pas chose aisée, quels sont selon vous les obstacles mais également les leviers que vous pouvez actionner ?

restent pas spectatrices et s'engagent dans la lutte. Cela exige des sacrifices, de l'effort et du courage. « La seule solution pour y aller c'est l'action collective », insiste Nancy. « On plus on est au plus on se sent fortes » appuie Aurora.

LES PATRONS ARRACHENT NOS DROITS, ILS SAVENT QUE NOUS SOMMES PEU PROTÉGÉES SI NOUS FAISONS GRÈVE.

Aurora, Marilou, Flor et Nancy pointent pour l'ensemble des travailleuses domestiques de nombreuses peurs. C'est tout d'abord la peur d'avoir des problèmes avec leur patron, de risquer de perdre leur travail. Marilou renchérit : « *Les patrons arrachent nos droits, ils savent que nous sommes peu protégées si nous faisons grève. Ils savent que nous ne pouvons pas nous permettre de perdre notre travail car nous avons nos familles à nourrir. Ils profitent des failles du système puisque la loi ne permet pas de nous régulariser. Ils nous disent « J'aimerais bien vous donner des papiers, mais je ne peux pas, ce n'est pas possible avec la loi ».* Flor ajoute la peur de beaucoup de femmes de l'intervention policière et souligne le fait qu'en tant que personne sans papiers, on ne peut pas déposer plainte contre les abus.

Mais face à ces peurs, elles pointent deux leviers. Le premier est d'être régularisée pour avoir de meilleures conditions de travail et donc de vie. Autre levier et le plus important est d'avoir d'autres travailleuses domestiques sans papiers qui rejoignent la grève car « l'union fait la force », disent-elles. Cela requiert que les femmes ne

Dans la Ligue participent quelques travailleuses des titres-services. Elles font aussi part de leurs conditions de travail difficiles et de réalités de travail communes avec les travailleuses domestiques sans-papiers. Comme la Ligue, elles luttent au sein du syndicat pour leurs droits. Elles soutiennent la grève de la Ligue. Comment pensez-vous que ces travailleuses pourraient marquer leur solidarité ?

Toutes appellent à la solidarité des travailleuses en titres-services ce jour-là, à ce qu'elles fassent grève. Marilou, pointe le fait qu'en tant que travailleuse avec papiers, elles ont le droit de grève et peuvent ainsi marquer leur soutien concret. Flor, quant à elle, souligne que les travailleuses dans les titres-services travaillent dans le secteur du travail domestique et qu'elles sont aussi exploitées et non-reconnues. Au-delà de la solidarité, Nancy ajoute qu'il existe un intérêt commun entre les travailleuses domestiques avec papiers avec et sans papiers à faire grève ensemble. Pour elle, tant qu'il existera des travailleuses domestiques sans-papiers avec des bas salaires, les

travailleuses avec papiers auront de moins bons salaires, « cela crée de la concurrence entre travailleuses ».

De plus en plus de monde soutient de combat de la Ligue, quelles attentes avez-vous vis-à-vis de toutes ces personnes pour ce jour de grève ?

Toutes souhaitent la présence du plus grand nombre de personnes possible ce jour-là. Aurora, insiste : « il faut nous faire entendre via les médias ». Flor considère

que « la Ligue des travailleuses domestiques est un mouvement qui s'est fait de plus en plus connaître dans la société belge. Le chemin n'a été simple mais c'est très gratifiant de savoir que beaucoup de personnes commencent à valoriser notre travail, qu'elles sont emphatiques et solidaires. Elle constitue un acteur clé pour nous amplifier nos voix dont l'écho touchera les médias et in fine le gouvernement ».



La Ligue des travailleuses domestiques en action

LA STRATÉGIE DU SNACK FAIT PLIER LA CINQUIÈME FORTUNE MONDIALE

**Interview réalisée par Thomas Englert
Secrétaire fédéral du MOC Bruxelles**

LA CNE COMMERCE CO-ANIME DEPUIS 2019 UNE CHARTE TRANSNATIONALE ENTRE SYNDICATS BELGES, FRANÇAIS, ALLEMANDS ET LUXEMBOURGEOIS, QUI EST SUR LE POINT DE FAIRE PLIER LE GROUPE ESPAGNOL INDITEX. RETOUR SUR UNE STRATÉGIE TRANSNATIONALE À LA MARGE DES GRANDES CONFÉDÉRATIONS EUROPÉENNES, AVEC JALIL BOURHIDANE, PERMANENT CNE.

Mouvements : Bonjour Jalil, peux-tu nous résumer le conflit chez Inditex ?

Jalil : On avait une grosse problématique. Pour faire court, le salaire qu'ils payaient aux travailleur.se.s était inférieur au minimum sectoriel. A la fin de l'année, quand ils se rendaient compte qu'ils étaient en dessous de la loi, ils utilisaient les avantages extralégaux pour « corriger ». Ça n'est pas légal et les travailleur.se.s qui n'avaient pas de salaire minimum étaient floués : parce que le treizième mois, la pension, les indemnités maladie, etc. tout cela est calculé sur la base du salaire qui était moins élevé. La partie extralégale, défiscalisée, ne cotise pour rien du tout. Je te laisse imaginer tout l'argent qui était perdu par les travailleur.se.s. Mais, on arrivait à rien, les discussions avec la direction étaient bloquées.

Et là vous vous êtes tournés vers une alliance internationale ? Pourtant, on entend souvent que l'action européenne, internationale, c'est lent et compliqué...

Jalil : Alors, chez Inditex, il y a un conseil d'entreprise officiel et on a une alliance – un syndicat européen, Uni Commerce. UNI invite tous les syndicats d'Inditex à se réunir une ou deux fois par an. En général on débat d'abord entre nous et puis on rencontre la direction internationale pour déposer nos revendications. Sauf que ces deux instances connaissent pas mal de problèmes en termes de combativité parce qu'il faut mettre autour de la table des syndicats qui ne pensent pas pareil, parfois même des syndicats « jaunes »

(NDLR : pro-patronaux). Mais ça reste des supers lieux de rencontre et d'organisation pour faire des trucs informels. On va manger ensemble le soir avec ceux qui sont prêts à avancer, c'est la stratégie du Snack. On s'est rendu compte que d'autres pays vivaient la même chose.

Et donc, avec les syndicats français - la CFDT chez Inditex - qui sont les plus combatifs et qui sont déjà allés plus loin dans la mobilisation, on a décidé de créer une lutte transnationale en dehors des organes officiels.

Concrètement, qu'est-ce que vous avez mis en place ?

Jalil : On voulait une solidarité concrète tout au long de la lutte, on a écrit une charte qui contient trois points :

(1) chaque fois qu'un syndicat signataire appelle à la solidarité, il faudra répondre.

(2) on crée des revendications communes approuvées par tou.te.s.

(3) Personne ne peut accepter un accord sans l'aval des autres. On a signé cette charte avec les Français et après avec les Luxembourgeois et les Allemands. La première bataille, qui devait montrer l'utilité de cette charte, était la lutte pour le salaire minimum sectoriel sans abandonner tous les avantages extralégaux évidemment.

Et en Belgique ?

Jalil : On a été le premier syndicat à appeler à signer la charte. Les syndicats qui ont lancé l'initiative, c'étaient la CNE et la CFDT, et on a commencé à se coordonner. Comme c'était la CNE qui poussait et qu'on était face à une direction belge

particulièrement problématique, on a décidé que pour officialiser la charte et la communiquer à la presse, on pourrait faire un coup d'éclat. On a décidé de fermer un gros magasin rue Neuve à Bruxelles. Tous les pays allaient communiquer dans leur pays d'origine sur les salaires et annoncer la mise en place de cette charte transnationale chez Inditex.

Je me souviens de cette action. Il y a une interview sur le Facebook du MOC Bruxelles avec une des déléguées (<https://www.facebook.com/MOCBXL/videos/1674364016073290/>)?

Oui, on a donc organisé cette action à la rue Neuve et on a invité les autres signataires de la charte pour cette première action. Le coup a vraiment bien fonctionné. Tous les syndicats étaient bien présents. Et ça a donné un écho médiatique presque européen : la presse espagnole, allemande, française, ... en ont parlé. Suite à ça, le propriétaire de l'entreprise - quand même 5^{ème} fortune mondiale - a demandé à rencontrer uniquement la délégation belge et française, on a été les rencontrer. Ils nous ont demandé ce qui se passait. On a dit : « ce qui se passe c'est qu'il y a un menteur. Vous ne respectez pas la loi en Belgique et ils n'arrêtent pas de dire que c'est vous qui donnez votre accord. ». Ça a jeté un froid, même l'interprète a hésité. Trois semaines après, on a appris que toute la direction belge sautait et était remplacée par une nouvelle avec un mot d'ordre : trouver un accord sur les salaires.

Les revendications ont-elles été satisfaites ?

Jalil : La direction a été obligée de lancer des négociations dans plusieurs pays. C'était l'objectif, on ne pensait pas qu'on allait tout gagner avec trois heures de grève dans un magasin. Depuis, il y a plusieurs pays où l'accord a été signé récemment dont la France. En Belgique, on est en plein dedans alors qu'au départ, c'était hors de question. On discute encore de l'enveloppe extralégale, mais sur le salaire minimum, c'est-à-dire la revendication de base, en principe dès qu'on signe les minimas sectoriels seront respectés.

Et la partie de la charte sur l'aval de tous les syndicats pour signer des accords : est-ce que ça a fonctionné ? Quid des français par exemple qui sont dans la charte ?

Jalil : Les Anglais ont signé un accord. Mais ils ne sont pas dans la charte, donc ils peuvent signer ce qu'ils veulent et ils ont signé un mauvais accord. Les travailleur.se.s actuel.le.s ont transformé tous leurs avantages en droits acquis tout de suite, mais les nouveaux, ils et elles n'ont rien. Ni l'ancien ni le nouveau. Eux, ils sont vraiment sur le minimum sectoriel et tout l'extralégal a disparu. Les Français ont négocié un entre deux qui était pas mal. Ils nous ont consultés. On s'est tous mis d'accord que ça ne déforce personne. L'objectif n'est pas d'approuver à leur place. Il ne faut juste pas que ça déforce les négociations ailleurs. Parce qu'il faut laisser quand même que ce soit les travailleur.se.s de l'assemblée de base

qui décident. Normalement, on devait faire une action quelques mois en solidarité avec les français.e.s, après l'action de la rue Neuve. C'était prévu au mois de mars 2020. On devait aller avec deux cars aux Champs Elysées, les Allemands aussi. Mais les actions ont été annulées à cause du COVID. Le COVID a clairement freiné la démarche.

Aujourd'hui, où en est-on ?

Jalil : Aujourd'hui, cette plateforme existe. Elle est un peu fragilisée par une scission au sein des équipes syndicales en France. On va voir comment régler ce problème-là vu que c'était le plus gros groupe. Nous, on est passé de 4 délégué.e.s à 25 chez Inditex. Les Français, les Allemands sont une dizaine de délégué.e.s chacun et les Luxembourgeois, vu la taille du pays, ils sont quatre ou cinq. Avec les Luxembourgeois on a des contacts permanents sur la fusion de toutes les enseignes Inditex en une seule grande entreprise, ce qui a un impact énorme sur le droit du travail. Les Français sont en train de nous rejoindre là-dessus. Donc, à chaque fois qu'il y a des gros sujets comme ça qui sont transnationaux, demandés par l'Espagne, on se couvre pour essayer d'être solidaires. Avec le COVID on a ralenti un peu mais il y a des groupes qui veulent rejoindre : on a les syndicats espagnols, italiens et danois. Cette grève a lancé ça. Maintenant, il faut redévelopper la charte.

On voit les résultats. Y a-t-il des difficultés et les faiblesses?

Jalil : D'un point de vue pratique, la première difficulté c'est la langue et le coût - des transports, de l'organisation – même si maintenant on a la visioconférence. Déjà que ce n'est pas simple de trouver des interlocuteurs, j'ai même été en France moi-même dans les dépôts pour rencontrer des gens. Mais quand on ne parle pas la langue c'est difficile. On manque d'outils pour ce genre de contacts. Mais surtout, c'est très fragile parce que ce n'est pas toi qui construit et c'est plein d'éléments externes qui peuvent ralentir ou accélérer l'agenda. T'as moins de mainmise dessus qu'un mouvement belgo-belge.

Au final, le bilan de la démarche est positif ?

Jalil : C'est sûr, l'impact est dix fois plus fort. On n'a jamais eu un impact comme ça dans une entreprise avec un seul coup d'éclat. On a fait exploser tout le jeu en faisant une grève de trois heures. La plateforme démultiplie tes forces et ta capacité de nuisance. Surtout qu'ils étaient au courant qu'on allait aller aux Champs Élysées. Moi, je pense qu'on obtiendra plus comme ça. Chez H&M, on est en train de faire la même chose. On se rend compte qu'en fait, on a plus de rapport de force et on arrive à créer des mots d'ordre et des revendications plus simples quand on s'organise à ce niveau-là plutôt qu'au niveau plus large. Après, évidemment, c'est moins de pays et ça demande d'être d'accord sur le même agenda et les mêmes revendications. Dans toutes les boîtes que j'ai,

on pousse pour des outils institutionnels transnationaux : conseil d'entreprise européen, alliance, etc. Ça permet à ton délégué principal de rencontrer le délégué principal en face 3-4 fois par an et d'échanger. Et puis une plateforme non

s'échangent des informations et tout, c'est quelque chose qui les a beaucoup gênés. Une rencontre de politesse une fois par an, ça ne les dérange pas, mais une vraie solidarité, ça, c'est autre chose. Parce que tu as les informations sur ce

«ZARA NE PAYE PAS LES SALAIRES AU MINIMUM LÉGAL»

officielle ou une charte, en tout cas, un comité transnational en parallèle. Et ça marche : dès qu'on parle de CE européen, les directions s'énervent.

Chez Inditex, qu'est ce qui a vraiment créé le rapport de forces ?

Jalil : Là, ce qui les a touchés, c'est symboliquement, la capitale de l'Europe, la charte, mais surtout l'image de marque ce qui compte énormément dans le commerce, ta mauvaise publicité est transnationale aussi. Le fait que les pays

que les autres ont obtenu, comment, sur la stratégie des dirigeants qui tournent de pays en pays... En plus le sujet était super bon puisque nous on a fait «Zara ne paye pas les salaires au minimum légal». Pour la presse, c'est un sujet facile. Ici ce n'est pas sur le chiffre d'affaires, mais les Champs Elysées, ou des grèves dans d'autres pays, ça serait une autre histoire. Finalement, on est rentré en négociation assez rapidement, mais j'imagine que l'idée de grève tournante dans plusieurs pays, ça ne leur a pas plu non plus...



Action de grève le 8 mars 2022 chez Zara à Mons

LA GRÈVE : UN OUTIL ENCORE CAPABLE DE CHANGER UN ETAT

Par Nada Ladraa
CIEP-MOC Bruxelles

LA RÉVOLUTION SOUDANAISE EST DE PLUS EN PLUS OUBLIÉE : PEUT-ÊTRE POUR SA NOIRCEUR, SÛREMENT POUR SON AFRICANITÉ. POURTANT, ELLE REPRÉSENTE UN AUTRE MOMENT FONDAMENTAL DE RÉFLEXION POLITIQUE EN ACTION. CET ARTICLE VA SOULIGNER COMMENT LES SYNDICATS POPULAIRES ET L'OUTIL DE LA GRÈVE REPRÉSENTENT UN ÉLÉMENT FONDAMENTAL POUR REPENSER LA SOCIÉTÉ, EN PARTICULIER AFRICAINE, QUI SOUFFRE D'UNE EXPLOITATION MASSIVE DE SES TERRES ET RESSOURCES ET AVEC UNE POPULATION QUI A UN DROIT À LA VIE TRÈS LIMITÉ.



Le mouvement populaire au Soudan

SOUDAN – LES PARTICULARITÉS D’UNE RÉVOLUTION AFRO-ARABE, MUSULMANE ET NOIRE

L’expérience soudanaise a plusieurs particularités, j’en discute en buvant un café avec Tasneem. Cette jeune étudiante soudanaise me parle avec une passion très calme de la révolution. Pour elle en tant que femme, c’est une révolution contre un Etat et les patriarches qui le soutient. En tant que soudanaise, c’est aussi une révolution avec une forte horizontalité dans la lutte : organisée à travers des comités de quartiers, c’est une reconstruction massive, non-linéaire et fluide de la politique, moins coincée dans les enjeux de pouvoir internes aux organisations politiques classiques.

Plus particulièrement, le syndicat y existe non pas en tant qu’institution reconnue par l’Etat et les patrons, mais en tant que réseau matérialisé à travers une conscience de lutte commune. Avant, les

travailleur.se.s ont longtemps fait face à des syndicats « étatiques » qui servaient plus comme outil de pacification que comme lieu de catharsis de la solidarité ouvrière. Maintenant, à travers la constitution de syndicats parallèles et indépendants, ils tentent de réunir leur pouvoir pour sortir des régimes totalitaires et pour imposer la nécessité d’un Etat fait par et pour ses habitant.e.s et travailleur.se.s. Même s’iels sont très bien organisé.e.s, les soudanais.e.s se trouvent face à des pouvoirs contre-révolutionnaires très puissants. En particulier, le pouvoir militaire reste un risque contre-révolutionnaire très efficace en Afrique, soutenu par des enjeux géopolitiques et économiques qui nécessitent le contrôle massif des ressources africaines et, dans notre cas, soudanaises. Aujourd’hui, le peuple soudanais lutte pour sortir de la dictature civile et de la dictature militaire, pour un contrôle populaire d’un gouvernement civil.

UN SYNDICAT RÉVOLUTIONNAIRE – QUAND ?

La reconstruction syndicale non seulement précède la révolution, en constituant un pouvoir pour atteindre un nouvel horizon politique, mais elle repense le syndicat sous une forme radicale pour repenser la société. Les outils comme la grève ne sont plus juste liés à une demande isolée, le travail n'est plus un concept isolé. Au contraire, la grève est massive, universelle et elle demande un changement complet des rapports de pouvoir dans la société. Ainsi, le travail prend une place fondamentale non pas dans ses spécificités mais surtout dans le pouvoir qu'il implique pour le peuple comme main d'œuvre dans sa totalité, en tant que classe.

Un exemple est la grève massive portée par les travailleur.se.s du port soudanais sur la mer Rouge. Interviewé par Africanews, Mohamed Al-Zaki remarque que cette révolution a aussi la particularité d'être née non dans le centre mais plutôt dans la périphérie du pays, comme dans l'exemple du port. « Port-Soudan est l'un des premiers à participer à la révolution. Beaucoup de pays veulent contrôler la mer Rouge, lieu stratégique. Ils tentent de contrôler le port pour leurs propres bénéfices. » Des milliers de travailleur.se.s ont participé à la grève de deux jours le 28 mai 2019 : ils ont accompagné les travailleur.se.s du Port Soudan. Les travailleur.se.s en grève déclarent que la grève est leur premier outil, avant la désobéissance civile.

A partir du coup d'Etat orchestré par les militaires de 2021, la grève générale est annoncée. Ici, une nouvelle réflexion se concrétise : la grève est maintenant vue comme un outil de lutte fondamental pour renforcer le rapport de forces contre le coup d'état militaire. En effet, lors d'un mécontentement général de la population, le pouvoir militaire va souvent tenter une pacification plus ou moins totalitaire sans fondamentalement questionner les relations d'exploitation du pays. Le déploiement de la grève comme outil est donc extrêmement important pour savoir répondre à cette tentative de pacification militaire.

DÉMOCRATIE D'UN PEUPLE...SANS TRAVAILLEUR.SE.S ?

En janvier 2022, une autre grève a été mise en place. Une compréhension profonde se tisse : le lien inextricable entre le travail et la lutte pour la dignité. Cette dernière compréhension n'est pas évidente dans un contexte africain postcolonial où les ex-colonies 'sous-développées' ont souvent une classe moyenne qui se projette politiquement vers le modèle européen de compromis avec une sécurité sociale minimale. Ainsi, la classe paysanne et ouvrière qui étaient subalternes se retrouvent à être centrale dans les luttes mais poussées en-dehors lors de la stabilisation de la démocratie dans sa forme libérale.



Une analyse intéressante de ce phénomène est présentée par l'intellectuel tunisien Sadri Khiari (Contretemps, 2016) qui observe comment la révolution tunisienne de 2011 a mené à un Etat qui a étouffé les révoltes paysannes de janvier 2016. Ainsi, donc, on a le risque d'une révolution qui apporte une liberté de parole à certain.e.s mais pas un droit à la vie à la population qui, selon les classes dominantes, doit 'se moderniser', est 'sexiste, islamiste, homophobe...'. Pourtant, comme observe Khiari, étouffer les révoltes politiques des paysan.ne.s et travailleur.se.s a comme résultat non seulement de pérenniser l'exploitation mais aussi de nourrir les organisations terroristes africaines et asiatiques.

Ces réflexions s'appliquent en partie aussi pour le Soudan. La grève soudanaise est un des outils les plus puissants pour mettre à genoux le pouvoir militaire.

La particularité et la beauté des grèves qui participent à la lutte est l'union entre différentes zones et histoires tribales : le Darfour se retrouve donc à lutter à côté des habitant.e.s de Khartoum, la capitale. Les différentes classes, basses et moyennes, s'allient avec les banquiers qui font grève aussi face aux vols et à la privatisation de la Banque Nationale. Une grève, donc, qui pose des constats généraux aussi sur comment la finance est gérée. Pour citer un travailleur juriste : « Les travailleur.se.s de la Banque de Khartoum et des tribunaux doivent exposer les féodaux et les capitalistes. Les travailleur.se.s et la classe ouvrière sont ceux et celles qui peuvent le plus sentir la douleur qu'on partage tou.te.s. »

VIE FÉMININE ET LA GRÈVE DES FEMMES

Par Louise Metrich
Responsable de Vie Féminine Bruxelles
Et Aurore Kesch, présidente de Vie Féminine

CETTE ANNÉE ENCORE, VIE FÉMININE INVITAIT MASSIVEMENT LES FEMMES À « S'ARRÊTER AVEC NOUS » POUR DÉNONCER, RÉFLÉCHIR, PRENDRE CONSCIENCE DE L'ORGANISATION INJUSTE, INÉQUITABLE ET DISCRIMINANTE DE NOTRE SOCIÉTÉ. UNE SOCIÉTÉ QUI RÉPOND À SES BESOINS COLLECTIFS SUR LE DOS DES FEMMES, EN LES EXPLOITANT ET LES PÉNALISANT. S'INSCRIVANT DANS UN MOUVEMENT GLOBAL DE « GRÈVE FÉMINISTE », VIE FÉMININE, AVEC D'AUTRES, ENTENDAIT RENDRE VISIBLE, POUR LES COMBATTRE, LES INÉGALITÉS ENCORE FORTEMENT À L'ŒUVRE AU NIVEAU DE LA SPHÈRE PRIVÉE, DE L'EMPLOI, OU ENCORE DE LA VIE SOCIALE.





GRÈVE DES FEMMES...

Nombreuses sont les grèves des femmes dans l'Histoire, que l'on redécouvre au fil du temps, ayant été invisibilisées par une écriture masculine de l'histoire des mouvements sociaux. Nombreuses, mais aussi variées, dépassant très largement la sphère classique et dominante de la grève du travail salarié pour faire la grève du sexe ou encore la grève des impôts. L'un des exemples les plus emblématiques dans l'histoire des mouvements de femmes, et peut-être l'un des premiers événements que l'on pourrait qualifier de grève féministe, fut certainement la grève des femmes du 24 octobre 1975 en Islande. Cette action se démarque de par sa dimension totale, c'est-à-dire touchant à différents pans de la vie des femmes : grève du travail salarié, mais aussi et surtout grève du travail domestique au foyer, grève du soin aux autres (notamment aux enfants), grève des travaux des champs. 90% des femmes islandaises se sont arrêtées ce jour-là, toute la journée, jusqu'à minuit. Tandis que les écoles fermaient, les pères devaient finalement prendre leur responsabilité en emmenant leur(s) enfant(s) sur leur lieu de travail ou en

s'occupant d'elleux à la maison. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien qu'ils appellèrent ce jour « le long vendredi »...

...OU JOUR DE CONGÉ ?

Pourtant, ce n'est pas sous la bannière de la grève que le mouvement a réussi à mobiliser aussi largement, touchant les différentes classes sociales de la population. « Grève » est en effet un mot très connoté qui peut effrayer, sembler trop fort, trop violent, peut-être trop étriqué aussi ? C'est finalement un autre concept, bien moins radical et bien moins politique en apparence, qui a facilité le ralliement de différentes mouvances de femmes en Islande : le jour de congé. Poser un jour de congé, c'est en effet moins confrontant et donc moins risqué. Pourtant, prendre un jour, un vrai, pas celui où l'on en profite pour faire toutes les tâches (ménagères, administratives, de soin, etc.) que l'on n'a jamais le temps de faire, est très loin d'être une évidence pour les femmes qui cumulent une double voire triple journée. Cela est d'autant plus vrai aujourd'hui, dans notre société néolibérale au rythme effréné, où il faut produire, consommer, soigner, toujours plus et toujours plus

vite. S'arrêter quelques heures, souffler un instant, dire stop, relève pour ainsi dire du luxe pour beaucoup de femmes, dont les journées et les nuits, le corps et l'esprit, sont remplis des multiples charges que la société leur fait porter, seules. Quand une femme cheffe de famille monoparentale, quand une femme mère d'enfant en situation de handicap, quand une femme sans papiers, quand une femme victime de violences, peut-elle s'offrir ce temps de liberté si précieux pour se reposer, se ressourcer, s'abandonner à ses propres rêves ? Dans un tel contexte, prendre du temps pour soi, s'octroyer un jour de congé, ne devient-il pas un geste politique tout aussi fort que celui de faire grève ?

GRÈVE FÉMINISTE !

On connaît toutes aujourd'hui le slogan-phare « Quand les femmes s'arrêtent, le monde s'arrête ». Or, durant ces deux dernières années de pandémie et de crise

sanitaire et sociale, il n'a jamais été aussi évident que lorsque le monde est à l'arrêt, les femmes, elles continuent. Elles continuent de faire les courses, elles continuent de nettoyer, elles continuent de s'occuper des enfants, des aîné-es et de la société. En bref, elles continuent de travailler. Mais elles continuent aussi de produire. Des masques. Massivement, et gratuitement.

La grève féministe prend en compte toutes ces dimensions : grève du travail rémunéré, grève du travail domestique, grève du soin aux autres, grève de la consommation. En mettant ainsi la société à l'arrêt, un espace est créé par les femmes pour se faire entendre par-delà l'habituel brouhaha de l'économie capitaliste. C'est aussi cela que permet la grève féministe : se rencontrer entre femmes, partager et écouter nos vécus, construire nos revendications, s'organiser collectivement et solidairement, se renforcer, lutter ensemble contre toute forme de discrimination et d'oppression.



La grève féministe, c'est montrer que nous voulons un autre modèle de société, à partir d'une conscientisation des inégalités liées aux rôles et tâches assignées aux femmes et aux hommes dans ce monde-ci. En rendant visible ce qui ne se ferait pas sans les femmes, on se met à exiger du changement par rapport au poids qui pèse sur chacune d'entre elles. Que ce soit dans la sphère privée ou dans la sphère professionnelle, les femmes se chargent souvent, et de manière additionnelle, des tâches qui tournent autour de l'organisation du « ménage », de l'éducation des enfants, du soin aux proches et aux autres. Nous voulons pouvoir affirmer avec toutes les femmes qui le souhaitent, que ces tâches restent encore dévalorisées, minimisées et invisibilisées, alors qu'elles pallient le manque d'infrastructures et de propositions publiques, et qu'elles permettent à toute une société de fonctionner. Et ce, dans un contexte où l'écart se creuse toujours plus entre les plus nantis et les plus précaires de la planète : la « women's global strike » qui regroupe un ensemble d'organisations féministes et alliées et qui veut, comme nous, plus de droits pour les femmes, déclarait en septembre dernier 2020, qu'il est urgent de se faire entendre car « l'inégalité a augmenté alors que la richesse s'est accrue. Parce que cette richesse a été en grande partie créée par des femmes qui ne peuvent pas en bénéficier. Nous vivons dans un ordre économique qui exploite les femmes et profite du travail de soins gratuits ou peu rémunérés que nous effectuons, des bas salaires et des conditions de travail assouplies... »

L'ÉDUCATION PERMANENTE, DANS TOUT ÇA ?

Affirmer et dénoncer, oui, mais comment ? L'éducation permanente féministe nous amène au plus près des femmes, dans leur ancrage, dans leurs réalités, dans leur vécu. Avec elles, ensemble, il s'agit de décoder, comprendre, dénoncer les inégalités sociales, le racisme, le sexisme, le validisme, et toutes ces discriminations et oppressions qui se cumulent et s'accumulent, se démultiplient et se renforcent, pour venir écraser les femmes. Mais il s'agit aussi, en partageant les expériences, les savoirs, les stratégies et les ressources, de construire des revendications et de faire valoir nos droits, dans une perspective d'émancipation individuelle et collective et d'une transformation sociale radicale.

L'Éducation permanente féministe, c'est permettre aux femmes de s'octroyer ce jour d'arrêt, que ce soit sous forme d'une grève ou d'un congé. Mais c'est aussi permettre aux femmes d'aller un pas plus loin. Offrir un espace-temps où, hors de la routine, de l'oppression, et des discriminations quotidiennes, nous pouvons nous rencontrer pour échanger, partager, créer, s'organiser, revendiquer. Lutter.

LA GRÈVE... DES LOYERS !

Par Charlotte Renoupez
Responsable des Equipes populaires Bruxelles





Les Équipes Populaires de Bruxelles défendent depuis des années l'effectivité du droit à un logement décent pour toutes et tous. C'est même devenu la principale problématique à laquelle nous nous attaquons. Et ce n'est pas étonnant. Avec plus de 60 % de locataires, des loyers qui augmentent bien plus que le niveau de vie (sur les dix dernières années les loyers ont augmenté de 20 % au-delà de l'indexation), un taux de construction de logement social ridiculement faible (entre 150 et 200 logements publics sociaux sont construits par an, pendant qu'en 2022 plus de 51000 familles sont sur liste d'attente), plus de 5100 personnes sans abri ou mal logées et plus d'un tiers des bruxellois vivant sous le seuil de risque de pauvreté, Bruxelles fait figure de mauvais élève en termes de droit au logement. Or, celui-ci doit être considéré comme la pierre angulaire d'une vie digne et épanouissante, il doit donc faire

l'objet d'une politique publique digne de ce nom : habiter un logement salubre et adapté aux besoins du ménage est nécessaire pour rendre effectif le droit à la santé (physique et mentale), à l'éducation, au travail, le droit à avoir une vie sociale, à participer à la vie culturelle et citoyenne, etc. Mais à côté de sa fonction de « toit sur la tête », le logement est considéré par certain(e)s comme un bien d'investissement, une opportunité financière. Cette fonction dite « capitaliste » entre en contradiction avec le besoin fondamental de se loger. C'est contre celle-ci que des citoyen.ne.s bruxellois.e.s se sont mobilisé.e.s ces dernières années en tentant d'utiliser un outil déjà utilisé par d'autres dans l'histoire des luttes pour le droit au logement : la grève des loyers.

LA GRÈVE DES LOYERS, MODE D'EMPLOI

Avant toute chose, rappelons que la grève est un outil collectif utilisé pour créer un rapport de forces et faire plier l'adversaire pour qu'il accepte les revendications. Dans le cas du marché du travail par exemple cet outil est régulièrement utilisé avec plus ou moins de succès en fonction du rapport de forces. En ce qui concerne le logement, c'est la même chose. Nous parlons donc bien du principe que la relation entre le locataire et le propriétaire est asymétrique, le propriétaire ayant à la base bien plus de pouvoir que le locataire. C'est précisément ces questions de rapports de forces et de relations asymétriques qui seront au centre de notre réflexion.

Lorsque l'on parle de grève des loyers, deux méthodes existent. Une première consiste à provisionner sur le compte d'un avocat la partie du loyer que le locataire estime abusive. Le loyer continue d'être payé, mais dans une moindre mesure : c'est une grève de la partie considérée comme « abusive » du loyer ; ce qui est mis en avant n'est pas tant un problème de revenu des ménages que de prix du loyer, jugé trop élevé. Une autre vision consiste à faire une grève complète de son loyer, remettant donc fondamentalement en question la propriété privée lucrative, le marché du logement, le fait même de devoir payer un loyer à un propriétaire privé. À Bruxelles nous avons accompagné et soutenu des locataires pratiquant la première méthode, c'est donc sur celle-là que nous nous attarderons – même si ces

similitudes peuvent être faites. En effet, dans tous les cas, la possibilité d'avoir un rapport de forces favorable reste central.

A BRUXELLES, ON S'ORGANISE

Nous nous sommes organisé.e.s en assemblée des locataires, certain.e.s pratiquant la grève, d'autres pas mais néanmoins solidaires du combat. L'objectif principal de l'assemblée est de soutenir les locataires désireux de porter leur combat en justice de paix via des moments collectifs de discussion, une caisse de grève permettant de partager les risques et les coûts (élevés !) d'une procédure en justice, une présence aux audiences, ... C'est en assemblée que les demandes de soutien sont formulées et que les décisions se prennent : dans quel cas la caisse de grève intervient, à hauteur de combien, que fait-on si la personne perd/gagne, comment continue-t-on d'alimenter la caisse de grève... Tout ceci en fonction de l'actualité politique, de l'état de nos finances et du moral et de la disponibilité des troupes. Après plusieurs années de combat, quelques victoires¹, plusieurs défaites et des avancées législatives², des constats s'imposent.

LE COLLECTIF DOIT ÊTRE AU CŒUR DU COMBAT

Vu la structure du marché du logement – beaucoup de petits propriétaires, pas de transparence sur le cadastre, aucun contrôle du marché, marchands de sommeil peu scrupuleux, sans parler de la problématique spécifique des personnes

sans papiers – la création d'un rapport de forces s'avère très compliquée. Nous sommes convaincus que le problème est collectif, et que c'est par une lutte collective que nous ferons advenir le droit au logement. Or, telle quelle la démarche de grève des loyers a tendance à individualiser le combat : c'est *in fine* un locataire qui se retrouve en justice de paix contre un propriétaire. Monter des dossiers de groupe est très compliqué. Comment faire se regrouper plusieurs locataires d'un même propriétaire véreux lorsque l'on ne sait pas « à qui appartient Bruxelles » ?

À cela s'ajoute la problématique de la non-accessibilité de la justice³. Les locataires précaires ont par définition peu de ressources financières, or ester en justice est un processus coûteux, long, incertain, peu compréhensible pour le commun des mortels, énergivore et qui va forcément créer des tensions avec le propriétaire. Sans accompagnement, c'est mission

impossible. Par ailleurs le locataire peut, à juste titre, craindre d'aggraver la relation locative, et préférer continuer de payer un loyer exorbitant pour vivre dans un logement de piètre qualité plutôt que d'entrer dans un conflit ouvert avec son propriétaire – il n'est pas rare d'entendre des histoires d'intimidations, de menaces, de violences verbales et parfois même physiques, qui ont raison de toute velléité de défense du locataire. Refuser de payer tout ou partie de son loyer, c'est risquer d'être expulsé de son logement – voir d'atterrir en centre fermé lorsque l'on n'a pas de titre de séjour légal.

Pour les quelques locataires qui ont pu avoir gain de cause, c'est un mélange de satisfaction, de joie, force et d'épuisement qui se fait sentir. Nous saluons d'ailleurs la pugnacité de chacun.e de nos compagnon.ne de lutte qui malgré les obstacles ont tenu à aller jusqu'au bout de la procédure. Elles et ils nous partagent d'un côté

LA GRÈVE DES LOYERS AILLEURS EN EUROPE – LE CAS DE LA SONACOTRA

Dans les années 1960 – 70 à Paris a eu lieu un grand mouvement de grève dans les foyers de la Sonacotra, habité principalement par des personnes issues de l'immigration. Leurs principaux griefs étaient la qualité et le confort du logement, le prix du loyer et le mode de gestion des foyers. Ce mouvement est exemplaire à plusieurs égards, et le fait que le propriétaire était unique et identifiable a facilité la constitution d'un rapport de force : tous les grévistes se sont rejoint contre le même propriétaire, ici le foyer Sonacotra. L'utilisation d'autres modes d'action (marches silencieuses, occupation de lieux publics, conférences de presse, contre-expertises, pétitions, ...) a participé à rendre visible la lutte. Malgré tout, les principales revendications n'ont pas été satisfaites et les résident.e.s se sont rapidement démobilisé.e.s⁴.



©Krasny collective/Dominique Botte

leur sentiment de reprise de contrôle sur leur vie – on pourrait parler d’« empouvoirement » - et de satisfaction à participer à faire avancer un combat collectif, et de l’autre une fatigue – bien compréhensible - qui rend compliqué tout engagement futur dans la lutte.

C’est face à ces constats – qu’il conviendrait d’expliquer et d’étayer plus longuement – que le groupe a décidé de changer de stratégie. Les victoires que nous avons arrachées sont importantes et permettent à une jurisprudence balbutiante d’aller dans le bon sens. Il s’agit maintenant pour nous de suivre un double mouvement : aller dans les quartiers, s’organiser localement, là où les locataires sont en galère, et participer à un mouvement plus grand, rejoindre d’autres collectifs qui s’organisent sur la question à un niveau régional, mobiliser massivement pour qu’enfin le rapport de forces soit en faveur des locataires et que le gouvernement ne puisse faire autrement que d’encadrer le marché du logement. Le 27 mars, à l’instar d’autres villes européennes, nous marcherons dans les rues de Bruxelles pour dire notre mécontentement et affirmer l’urgence d’un changement de paradigme⁵. C’est peut-être en s’inspirant d’autres mouvements et en combinant les modes d’action que nous y arriverons.

- 1 <https://www.alterechos.be/greve-contre-les-loyers-abusifs-premiere-victoire/>
- 2 Voir à ce sujet l’ordonnance « visant à instaurer une commission paritaire locative et à lutter contre les loyers abusifs », et l’article de Paul Palsterman paru dans la Revue Démocratie de janvier 2022.
- 3 À ce sujet lire l’étude du RBDH « Justice de Paix. Bailleurs welcome ! Locataires welcome ? Quand la justice de paix peine à sanctionner l’insalubrité ». parue en octobre 2020.
- 4 Pour aller plus loin : « Contester une institution dans le cas d’une mobilisation improbable : La « grève des loyers » dans les foyer de Sonacotra dans les années 1970 », Choukri Hmed, in « Sociétés contemporaines », 2007/1 n°65, pp 55 à 81.
- 5 Voir www.housing-action-day.be

LE BDS, UN APPEL QUI VA AU-DELÀ DU BOYCOTT CONSUMÉRISTE

Fiona Ben Chekroun,
coordinatrice européenne des campagnes BDS.



LA PALESTINE, DES DÉCENNIES D'INJUSTICES

Dans de nombreux pays, les gouvernements et les entreprises sont profondément complices du régime israélien d'occupation militaire, de colonialisme et d'apartheid qui dure depuis des décennies. Un régime d'oppression qui ne perdure que grâce à la complicité internationale avec le régime israélien.

S'inspirant de décennies de résistance populaire palestinienne, de la lutte contre l'Apartheid en Afrique du Sud ou encore du mouvement des droits civiques aux États-Unis, une large majorité de la société civile palestinienne a créé en 2005 le mouvement BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions). Ce mouvement palestinien pour la liberté, la justice et l'égalité est devenu au fil des ans, un mouvement global vibrant qui obtient un impact grandissant. Il est soutenu par des syndicats, des Églises, des organisations étudiantes, de droits humains ou encore communautaires ainsi que de groupes juifs progressistes, le tout représentant des millions de personnes à travers tous les continents.

LE MOUVEMENT BDS, EN QUELQUES MOTS :

Les **boycotts** impliquent le retrait du soutien au régime d'apartheid israélien, aux institutions sportives, culturelles et universitaires israéliennes complices, ainsi qu'à toutes les entreprises israéliennes et internationales impliquées dans les

violations des droits humains du peuple Palestinien.

Les campagnes de **désinvestissements** demandent aux banques, aux communes, aux Églises, aux fonds de pension et aux universités de retirer leurs investissements dans l'État d'Israël et de toutes les entreprises israéliennes et internationales qui soutiennent l'apartheid israélien.

Les campagnes de **sanctions** font pression sur les gouvernements pour qu'ils remplissent leurs obligations légales de mettre fin à l'apartheid israélien, et de ne pas aider ou assister son maintien, en interdisant le business avec les colonies israéliennes illégales, en mettant fin au commerce militaire et aux accords de libre-échange, ainsi qu'en suspendant l'adhésion d'Israël aux forums internationaux tels que les organes de l'ONU et la FIFA.

Les campagnes populaires non-violentes du BDS visant le régime israélien continueront tant que ce dernier ne respecte pas le droit international et en particulier les trois demandes suivantes :

1. La fin de l'occupation et la colonisation de toutes les terres arabes ainsi que le démantèlement du mur d'apartheid.

Le droit international reconnaît l'occupation israélienne de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, Gaza et le plateau du Golan syrien. Israël vole des terres et contraint les Palestiniens à vivre dans des ghettos, entourés de postes de contrôle, de colonies, de tours de guet

et d'un mur d'apartheid illégal. Israël a imposé un siège médiéval à Gaza, la transformant en la plus grande prison à ciel ouvert du monde. Israël mène aussi régulièrement des attaques à grande échelle contre Gaza, largement condamnées comme constituant des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

2. La reconnaissance du droit fondamental à une égalité complète des citoyen.ne.s arabes-palestinien.ne.s.

Un cinquième des citoyen.ne.s d'Israël sont des Palestinien.ne.s qui sont resté.e.s à l'intérieur des lignes d'armistice après 1948. Iels sont soumis.e.s à un système de discrimination raciale inscrit dans plus de cinquante lois qui ont un impact sur tous les aspects de leur vie. Le gouvernement israélien continue de déplacer par la force les communautés palestiniennes d'Israël de leurs terres. Les membres des gouvernements israéliens incitent régulièrement et ouvertement à la violence raciale à leur encontre.

3. Le respect, la protection et la promotion des droits des réfugié.e.s palestinien.ne.s à retrouver leurs foyers et propriétés comme stipulé dans la résolution 194 des Nations Unies.

Depuis la création violente en 1948 par le nettoyage ethnique de plus de la moitié du peuple indigène de Palestine, Israël a entrepris de contrôler autant de terres et de déraciner autant de familles palestiniennes que possible. En raison de ce déplacement forcé systématique, il y a maintenant plus de 7,25 millions de réfugié.e.s palestinien.

ne.s. On leur refuse le droit de retourner dans leurs foyers simplement parce qu'ils ne sont pas juif.ve.s.

DES CAMPAGNES BDS QUI ONT UN IMPACT:

En plus de 16 ans, le BDS a engrangé plusieurs succès, parmi lesquels :

- Le départ du marché israélien du géant français des télécommunications Orange suite à des campagne BDS en France et en Égypte sur le soutien de sa franchise israélienne à l'armée israélienne et à ses attaques contre Gaza, ainsi que sur son implication dans les colonies israéliennes illégales.

- Le désinvestissement de nombreuses institutions financières visées par le mouvement BDS, parmi lesquelles des fonds de pension gouvernementaux en Suède, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, au Luxembourg, aux États-Unis, aux Pays-Bas ainsi que la Fondation Bill Gates et la banque norvégienne Nordea.

- La suspension par le gouvernement chilien des négociations d'un accord de libre-échange avec Israël lors de ses attaques de 2014 contre Gaza, suite à une campagne menée par des député.e.s et la communauté palestinienne chilienne. La Bolivie et le Venezuela ont coupé leurs liens diplomatiques avec Israël. Le Brésil a refusé la nomination d'un leader des colons comme ambassadeur d'Israël dans le pays.

- Le retrait total de la multinationale française Veolia d'Israël après une campagne BDS sur son rôle dans la colonisation des

terres palestiniennes par Israël, ce qui lui a fait perdre des milliards de dollars en contrats.

- La perte de nombreux contrats par la société publique israélienne de distribution d'eau Mekorot au Brésil, en Argentine, au Portugal et aux Pays-Bas en raison de la campagne BDS sur son rôle dans les politiques d'apartheid israéliennes en matière d'eau.

- La fermeture de l'usine SodaStream située dans la colonie israélienne illégale de Mishor Adumim à la suite d'une campagne de boycott très médiatisée et qui a vu des entreprises de détaillants et d'investissements du monde entier rompre leurs liens avec l'entreprise. Cependant, SodaStream reste une cible majeure du mouvement BDS en raison de son statut de produit d'exportation israélien de premier plan et de sa complicité dans le nettoyage ethnique des Palestiniens dans le Naqab (Néguev) au sud d'Israël.

CE QUE DES MOUVEMENTS TEL QUE LE MOC ET SES ORGANISATIONS CONSTITUTIVES PEUVENT FAIRE :

D'abord, faire pression sur la Belgique, complice de l'apartheid israélien, en appelant à :

(a) la fin des missions économiques régionales belge en Israël ;

(b) l'adoption d'une loi interdisant l'importation et la commercialisation des produits et des services provenant des colonies illégales israéliennes ;

(c) la pression de l'État belge en tant qu'investisseur de banques telles que BNP Paribas Fortis ou Belfius ;

(d) qui financent l'occupation illégale du territoire palestinien ou encore ;

(e) qualifier d'apartheid le régime israélien et que la Belgique appelle à une enquête officielle sur le crime d'apartheid par les Nations Unies.

Ensuite, mobiliser votre communauté, votre syndicat, votre association, vos connaissances, votre fédération étudiante, votre conseil communal, votre centre culturel ou toute autre organisation afin qu'elles se déclarent «[Zone Libre d'Apartheid](#)», mettant ainsi fin à toute relation avec l'apartheid israélien et les entreprises complices de son système d'oppression.

Enfin, boycotter publiquement les produits/services des entreprises soutenant l'apartheid israélien comme ceux de la compagnie d'assurance [AXA](#) qui investit dans des banques israéliennes sans lesquelles la construction de colonies illégales israéliennes dans le territoire palestinien occupé ne serait pas possible. Mais aussi la marque [PUMA](#) qui participe au sportwashing de l'apartheid israélien en étant le principal sponsor de l'Association israélienne de football qui compte des équipes dans les colonies illégales d'Israël dans le territoire palestinien occupé. Ou encore, l'entreprise [HP](#) qui est impliquée dans le système brutal des prisons israéliennes et de surveillance policière.

AGENDA

SÉANCES D'INFOS POUR LES FORMATIONS

- Technicien.ne & Support PC/Réseaux : 5 avril ; 3, 17, 31 mai ; 17 et 28/6
- Employé.e administratif.ve : 4, 19, 25 avril ; 2, 9 et 16 mai
- Aide-comptable : 4, 19, 25 avril ; 2, 9 et 16 mai

Lieu : COFTeN, rue de l'Abondance 40 - 1210 Saint-Josse-ten-Noode

MERCREDI 23 MARS (HEURE À DÉFINIR)

DÉBAT SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES FEMMES

Organisateur : CSC avec Ensemble – Collectif Solidarité Contre l'Exclusion

Lieu : CFS, 26, rue de la Victoire à Saint-Gilles).

2 AVRIL À PARTIR DE 15H

ÉCHANGE DE BOUTURES, SEMIS, GRAINES, AU TERRAIN COLLECTIF « AUMALE VIT, AUMALE LEEFT »

Organisateur : Equipes Populaires Bruxelles et le groupe Aumale vit – Aumale leeft

Adresse : terrain collectif « Aumale vit, Aumale leeft » à Anderlecht, à la sortie du métro Aumale

Info : aumalevitaumaleleeft@gmail.com

7 AVRIL - 21 AVRIL – 5 MAI – 09 JUIN DE 15H À 17H

ATELIER ALPHABÉTISATION NUMÉRIQUE À L'ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE

Adresse: rue Leopold Deswaef 10B 1070 Anderlecht

Infos : bruxelles@equipespopulaires.be

22 AVRIL À 16H

GOUTER DES MEMBRES

Organisateur : Equipes populaires de Bruxelles

Lieu : encore à définir.

Infos : bruxelles@equipespopulaires.be

30 AVRIL EN SOIRÉE (HEURE À DÉFINIR)

CINÉ DÉBAT DE SENSIBILISATION ET RÉFLEXION SUR LE HANDICAP

Organisateur : Equipes populaire Bruxelles asbl - Articule asbl et EOP asbl

Adresse : terrain collectif « Aumale vit, Aumale leeft » à Anderlecht, à la sortie du métro Aumale

Infos : renoupez@equipespopulaires.be

SAMEDI 7 MAI DE 10H À 12H (ACCUEIL DÈS 9H30)

ATELIER SUR L'ÉDUCATION NON GENRÉE À DESTINATION DES JEUNES PARENTS

Organisateur : Mutualité chrétienne

Lieu : Pianofabriek – Rue du Fort 35, 1060 Saint-Gilles

Plus d'infos sur www.mc.be/agenda-bxl / e-mail à cms.bxl@mc.be (inscription obligatoire – Prix : 5 €)

MARDI 17 MAI 2022 À 9H00 À 16H30

JOURNÉE DE FORMATION TRANSRÉGIONALE CSC DIVERSITÉ BRUXELLES-WALLONIE

Organisateur : CSC Bruxelles

Lieu : Rue Pletinckx 19 – 1000 Bruxelles

Contact : Rachida.Kaoois@acv-csc.be

JEUDI 19 MAI 2022 DE 20H À 21H30

CONFÉRENCE SUR LES REPRÉSENTATIONS DE GENRE DANS LES DESSINS ANIMÉS ET LEURS IMPACTS SUR LES ENFANTS.

Organisateur : Mutualité chrétienne

Lieu : En ligne

Plus d'infos sur www.mc.be/agenda-bxl / e-mail à cms.bxl@mc.be (inscription obligatoire – Gratuit)

16 JUIN TOUTE LA JOURNÉE

GRÈVE DE LA LIGUE DES TRAVAILLEUSES DOMESTIQUES DE LA CSC BRUXELLES.

Nous appelons à un large soutien à cette action de grève, dans le cadre de la Journée internationale des travailleur.se.s domestiques.

